

SM le Roi préside à Rabat un Conseil des ministres

Approbation de deux projets de loi organique, d'un projet de décret relatif au domaine militaire, de conventions internationales et de nominations dans des hautes fonctions

Pages 2-3



www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10778

Samedi/Dimanche 11-12 Avril 2026

La face cachée des projets migratoires européens au Maroc

Externaliser, encadrer, contenir... *Et quoi d'autre ?*



L'agriculture avec l'hôtellerie et la restauration constituent les trois secteurs suscitant l'intérêt des politiques de recrutement de l'UE.

Page 4

Le Kenya soutient l'autonomie sous souveraineté marocaine

Le Mali annonce le retrait de sa reconnaissance de la pseudo-*"rasd"*

Page 5



Driss Lachguar hôte de l'émission «*Décryptage*»

Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, sera, ce dimanche à partir de 10 heures, l'invité de l'émission «*Décryptage*», qui sera diffusée sur les ondes de la radio MFM.

Ce programme radiophonique devra accueillir des acteurs politiques et syndicaux dans la perspective des prochaines échéances électorales prévues pour le 23 septembre 2026.

SM le Roi préside à Rabat un Conseil des ministres

Approbation de deux projets de loi organique, d'un projet de décret relatif au domaine militaire, de conventions internationales et de nominations dans des hautes fonctions

Actualité



Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé, jeudi au Palais Royal de Rabat, un Conseil des ministres, indique un communiqué du Cabinet Royal. En voici la traduction :

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé, jeudi 09 avril 2026 correspondant au 21 Chaoual 1447 H au Palais Royal de Rabat, un Conseil des ministres, consacré à l'approbation de deux projets de loi organique, d'un projet de décret relatif au domaine militaire, outre un ensemble de conventions internationales et de nominations dans des hautes fonctions.

Au début des travaux de ce

Conseil, Sa Majesté le Roi, que Dieu Le préserve, a interrogé le ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts sur le déroulement de l'actuelle saison agricole.

Le ministre a affirmé que cette saison a été marquée par des précipitations très importantes, qui ont contribué à la relance des différentes activités agricoles, ce qui augure de perspectives prometteuses pour la récolte agricole.

Ces précipitations ont concerné toutes les régions du Royaume, avec une moyenne annuelle ayant atteint 520 millimètres, soit une hausse de 54% par rapport à la moyenne annuelle des trente dernières années, ce qui a eu un impact

positif sur les retenues des barrages qui s'élèvent désormais à 12,8 milliards de M3, avec un taux de remplissage de 75%. Ces réserves permettront au pays de couvrir les besoins en eau d'irrigation des cultures printanières et d'été, ainsi que ceux du début de la prochaine saison agricole.

S'agissant des arbres fruitiers, le Maroc a enregistré une importante production d'olives, d'agrumes et de dattes, avec une production record de 2 millions de tonnes d'olives, soit une hausse de 111% par rapport à l'année écoulée, une production de 1,9 million de tonnes d'agrumes, soit une augmentation de 25%, et une production de 160.000 tonnes de dattes, soit un ac-

croissement de 55% par rapport à la saison dernière.

Et en exécution des Hautes Instructions Royales concernant la reconstitution du cheptel national, le ministre a souligné que ces précipitations ont contribué à l'abondance des pâturages et à l'amélioration de l'état du cheptel.

Par la suite, le ministre de l'Intérieur a présenté devant SM le Roi, que Dieu Le glorifie, un exposé portant sur les grandes lignes pour la gouvernance de la nouvelle génération des programmes de développement territorial intégré, fondée sur une nouvelle approche qui fixe les priorités des programmes à partir des besoins exprimés, à l'échelle locale, par les citoyennes et ci-

toyens et ce, conformément aux Orientations éclairées de SM le Roi, que Dieu Le préserve, contenues dans de nombreux Discours Royaux.

La conception générale de ce grand chantier de réformes traduit la Haute Volonté Royale de faire de l'amélioration des conditions de vie des citoyennes et citoyens et de la préservation de leur dignité la finalité de toute politique publique, à travers le renforcement de l'attractivité des espaces territoriaux, la stimulation de la croissance économique et la création de postes d'emploi.

Le ministre a indiqué que l'élaboration de ces programmes s'est faite sur la base de l'organisation de larges actions de concertation et d'écoute au niveau de l'ensemble des préfectures et provinces du Royaume, puisqu'il a été procédé à l'établissement d'un diagnostic territorial pour chaque préfecture et province en se basant sur l'analyse des différents indicateurs socio-économiques, et l'identification des points de force et de faiblesse en matière d'accès de la population à l'emploi, à l'éducation, à la santé, à l'eau et aux programmes de mise à niveau territoriale.

Il a souligné que les premières estimations du budget global pour l'exécution de ces programmes sont de l'ordre de près de 210 milliards de dirhams, sur une période de 8 ans.

En application des Hautes Orientations Royales visant à adopter une approche renouvelée en la matière, un plan global a été mis en place fixant les modalités de gouvernance, de mise en œuvre et d'évaluation de cette nouvelle génération de programmes, ainsi que les dispositifs de communication y afférents.

Sur le plan de la gouvernance et du pilotage, il a été procédé à l'adoption d'une approche émanant du niveau local, qui se charge de l'élaboration et du suivi, tandis que le niveau national se charge de la coordination générale et de la mobilisation des financements nécessaires.

Ainsi, au niveau local, il sera procédé à la création d'un comité qui sera présidé par le gouverneur de la préfecture ou de la province et composé des élus et des représentants des services déconcentrés de l'Etat. Il aura pour mission l'élaboration des programmes et le suivi de l'exécution des projets, ainsi que la concertation avec la population cible pour répondre à leurs besoins, tout en garantissant la mise en valeur des potentialités des régions concernées.

Le wali de la région présidera un comité chargé de consolider les

programmes de développement territorial intégré relatifs aux préfectures et provinces de la région, tout en assurant l'harmonisation des projets.

Au niveau national, un comité national présidé par le chef du gouvernement sera créé. Il sera composé des départements ministériels concernés et sera chargé de la validation des programmes, du respect de leur caractère intégré et concerté, ainsi que de l'établissement d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour mesurer leurs impacts.

En ce qui concerne les mécanismes d'exécution, il sera procédé à la création de sociétés anonymes dont les conseils d'administration seront présidés par les présidents des régions, et qui vont remplacer les agences régionales d'exécution des projets. Cela permettra de concilier entre les exigences de la gouvernance et du contrôle public et la flexibilité de la gestion et l'efficacité de la performance inspirée du secteur privé.

En matière de contrôle et de reddition des comptes, la mise en œuvre de ces programmes fera l'objet d'un audit annuel mené conjointement par l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale de l'administration territoriale pour apprécier les performances et s'assurer du respect des procédures d'exécution.

Et dans l'objectif d'assurer une large communication autour des programmes de développement territorial intégré, il sera procédé à la création d'une plateforme digitale dédiée, qui permet à l'ensemble des citoyens et acteurs institutionnels d'avoir accès à l'ensemble des informations relatives à la programmation et à l'état d'avancement des travaux et à la réalisation des projets et ce, afin de garantir une transparence maximale et un suivi régulier des actions engagées.

Par la suite, le Conseil des ministres a approuvé un projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique relative aux régions.

Ce projet s'inscrit en droite ligne de la Vision Royale éclairée visant à instaurer une régionalisation avancée forte et productive, capable de faire face aux défis du développement et de remédier aux différents aspects de développement inéquitable et aux disparités spatiales.

Il vise également à instituer un cadre juridique et institutionnel à même d'assurer la mise en œuvre optimale et efficace de la nouvelle génération des programmes de développement territorial intégré, à travers trois principaux axes relatifs aux mécanismes de mise en œuvre, aux compétences des régions et à leurs ressources financières.

Pour ce qui est des mécanismes de mise en œuvre, il sera procédé à la transformation des agences régionales d'exécution des projets en sociétés sous forme de SA, de manière à concilier les exigences de la gouvernance et du contrôle public, et la flexibilité de la gestion et l'efficacité de la performance, à l'effet de rehausser la qualité de réalisation et d'accélérer le rythme d'exécution.

Concernant les compétences, cette réforme constitue une occasion propice pour préciser et procéder à une redistribution des attributions propres et partagées de la région, en se focalisant sur le rôle de la région en tant que levier principal du développement économique.

S'agissant des ressources financières, ce projet vise à renforcer les capacités financières des régions, à travers l'augmentation du plafond des transferts financiers de l'Etat dans leurs budgets, ce qui leur permet d'exercer pleinement leurs compétences, de renforcer leur autonomie financière et de garantir leurs contributions effectives et régulières au financement et à la mise en œuvre des projets de développement territorial intégré.

Le Conseil des ministres a également adopté un projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique relative à la nomination aux fonctions supérieures. Ce projet vise à modifier et compléter les annexes 1 et 2 à travers:

-L'ajout de "l'Agence nationale pour la protection de l'enfance" à la liste des établissements publics stratégiques dont la nomination de leurs responsables fait l'objet de délibérations en Conseil des ministres.

-Le changement de la dénomination de "la Fondation Mohammadia des œuvres sociales des magistrats et fonctionnaires de la Justice" pour devenir "la Fondation Mohammadia des œuvres Sociales des fonctionnaires de la Justice".

-L'ajout du poste de "conservateurs judiciaires généraux" à la liste des fonctions supérieures au sein des administrations publiques qui sont soumises aux délibérations en Conseil de gouvernement.

Au cours de ce Conseil des ministres, SM le Roi, Chef Suprême et Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Royales, a approuvé un projet de décret complétant le décret relatif à la situation des attachés militaires, de leurs assistants, ainsi que des autres militaires affectés à leur service.

Ce projet, qui intervient en exécution des Hautes Instructions Royales, vise à compléter la liste des postes d'attachés militaires affectés à l'étranger, tel que prévu à l'article

premier du décret 2.65.046 du 6 Moharram 1385 (Correspondant au 7 mai 1965), et qui bénéficient en vertu de cette qualité d'une indemnité mensuelle pour les charges spécifiques.

Dans le cadre du renforcement du réseau contractuel du Royaume qui traduit la politique Royale étrangère clairvoyante, basée sur la coopération fructueuse et responsable et la consécration de la place du Maroc ouvert, qui œuvre à raffermir la coopération avec ses frères et amis, le Conseil des ministres a adopté 15 conventions internationales (11 bilatérales et quatre multilatérales).

Les conventions bilatérales portent sur le transport aérien, le domaine judiciaire et la coopération douanière commune, outre la coopération dans le domaine militaire dans le but de mettre en place un cadre juridique de coopération via la formation militaire et le partage des expériences et l'assistance technique.

S'agissant des conventions multilatérales, elles concernent un protocole d'arrangement de l'accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, la Constitution et la Convention de l'Union africaine des télécommunications, l'accord avec le Réseau africain des autorités de cybersécurité au sujet de la création d'un Centre d'appui et de coordination régionale de réponse aux incidents cybernétiques au Maroc, ainsi que l'accord d'accueil signé avec l'Agence de développement de l'Union africaine- Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, visant à établir le bureau national de ladite Agence dans le Royaume.

Et conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution et sur proposition du chef du gouvernement, et à l'initiative du ministre de la Santé et de la Protection sociale, SM le Roi, que Dieu Le glorifie, a bien voulu nommer :

-M. Hicham Afif au poste de Directeur général du Groupement sanitaire territorial de la région de Casablanca-Settat.

-M. Brahim Lekehal au poste de Directeur général du Groupement sanitaire territorial de la région de Rabat-Salé-Kénitra.

-M. Abdelkrim Daoudi au poste de Directeur général du Groupement sanitaire territorial de la région de Fès-Meknès.

-M. Brahim El Ahmadi au poste de Directeur général du Groupement sanitaire territorial de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra.

-M. Tarik El Harti au poste de Directeur général du Groupement sanitaire territorial de la région de Souss-Massa".

La face cachée des projets migratoires européens au Maroc

Externaliser, encadrer, contenir *Et quoi d'autre ?*



Le lancement à Rabat de deux projets majeurs, « THAMM+ Equipe France » et la deuxième phase du Programme régional des initiatives de la migration (PRIM2), a été présenté comme une avancée significative dans la gestion concertée des migrations entre le Maroc et ses partenaires européens. Inscrits dans une logique de coopération et de développement, ces dispositifs mettent en avant la promotion de la migration dite « légale », la mobilité professionnelle et l'ancrage territorial des politiques migratoires.

Mais derrière ce discours institutionnel consensuel, une lecture plus critique s'impose. Car ces initiatives traduisent moins une rupture qu'une reconfiguration en profondeur des rapports entre le Maroc et l'Europe, où la migration devient un instrument stratégique au croisement des intérêts économiques, sécuritaires et géopolitiques.

Une coopération sous contrainte L'ombre portée de l'Europe

Depuis une vingtaine d'années, le Maroc a progressivement changé de statut migratoire. Longtemps considéré comme un pays d'émigration, il est aujourd'hui à la fois un espace de transit, un territoire d'installation par défaut pour certains migrants et un acteur central dans la régulation des mobilités africaines vers l'Europe.

Ce repositionnement n'est pas uniquement le fruit d'une dynamique interne. Il s'inscrit dans un cadre plus large : celui de l'externalisation des politiques migratoires européennes.

Concrètement, l'Union européenne délègue une partie croissante de la gestion des flux migratoires à des pays partenaires comme le Maroc. Les projets THAMM+ et PRIM2 participent

pleinement de cette logique. Ils visent à organiser les mobilités en amont, à encadrer les trajectoires migrantes et, surtout, à contenir les départs irréguliers. Dès lors, une question s'impose : s'agit-il d'une coopération équilibrée, ou d'un déplacement des frontières migratoires européennes vers le Sud ?

La migration "légale" Une ouverture encadrée et sélective

Au cœur du projet THAMM+ se trouve la promotion de la migration dite « légale et organisée ». Sur le papier, l'idée est séduisante : faciliter la mobilité professionnelle, offrir des opportunités aux jeunes, et répondre aux besoins des marchés du travail.

Mais cette approche mérite d'être interrogée. Car la migration « légale » n'est pas neutre. Elle repose sur une logique de sélection (sélection des profils, sélection des compétences et sélection des destinations). Elle répond avant tout aux besoins des économies européennes, confrontées à des pénuries de main-d'œuvre et à un vieillissement démographique.

Autrement dit, la mobilité est encouragée... mais sous conditions. Dans ce cadre, le migrant devient une ressource économique, dont la circulation est organisée en fonction d'intérêts qui le dépassent largement.

Territoires en première ligne Entre innovation et transfert de responsabilité

Avec PRIM2, une nouvelle dimension est mise en avant : celle de la territorialisation des politiques migratoires. Certaines régions marocaines, comme l'Oriental ou le Souss-Massa, sont ciblées comme espaces prioritaires d'intervention.

Cette approche reconnaît implicitement une réalité souvent ignorée : la migration est avant tout un phénomène territorial. Elle transforme les marchés du travail locaux, les dynamiques urbaines et les équilibres sociaux. Mais derrière cette reconnaissance, une autre lecture est possible.

La territorialisation peut aussi être perçue comme un transfert de responsabilité vers les échelles locales, sans toujours leur donner les moyens correspondants. Les collectivités territoriales se retrouvent ainsi en première ligne, face à des enjeux complexes (intégration des migrants, gestion des tensions sociales et accès aux services publics). Le risque est alors de voir se creuser un écart entre les ambitions affichées et les capacités réelles d'action.

Le mythe du "gagnant-gagnant"

Les discours officiels accompagnant ces projets insistent sur une logique de partenariat équilibré, où chacun trouverait son intérêt. Mais cette rhétorique du « gagnant-gagnant » mérite d'être nuancée. Car les rapports entre le Maroc et ses partenaires européens restent marqués par des asymétries profondes (asymétrie économique, asymétrie politique et asymétrie dans la définition des priorités). Les financements, les orientations stratégiques et les cadres d'intervention sont largement influencés par les bailleurs internationaux. Dans ce contexte, le Maroc dispose-t-il réellement d'une marge de manœuvre suffisante pour définir sa propre politique migratoire ?

Les migrants, grands absents du débat

Un autre élément frappe dans ces dispositifs : l'absence des migrants eux-mêmes. Ils sont omniprésents dans les discours, mais rarement en

tant qu'acteurs. Ils sont objets de politiques publiques, bénéficiaires de programmes et cibles d'intervention, mais rarement sujets politiques, porteurs de voix et acteurs des territoires. Cette invisibilisation contribue à produire une vision technocratique de la migration, où les trajectoires individuelles disparaissent derrière des catégories administratives.

Vers une redéfinition silencieuse du contrat migratoire

Au final, les projets THAMM+ et PRIM2 ne se limitent pas à des programmes techniques. Ils participent d'une transformation plus profonde : celle du contrat migratoire entre le Maroc et l'Europe.

Ce contrat repose désormais sur un équilibre fragile basé sur une ouverture contrôlée des mobilités, le renforcement des dispositifs de contrôle et l'implication croissante des territoires.

Mais cet équilibre reste traversé par des tensions entre souveraineté nationale et dépendance internationale, entre développement local et contraintes globales et entre discours inclusifs et pratiques sélectives.

Face à ces évolutions, une exigence s'impose, celle de dépasser la lecture purement technique des politiques migratoires. Car la migration n'est pas seulement une question de gestion des flux. Elle est un fait social, un enjeu territorial et un révélateur des rapports de force.

Les projets THAMM+ et PRIM2 offrent ainsi une occasion précieuse, non seulement d'agir, mais aussi de réfléchir aux modèles que l'on construit. Et surtout, de poser une question essentielle : quelle place voulons-nous réellement accorder aux migrants dans nos sociétés ?

Hassan Bentaieb

Commémoration à Tanger du 79^{ème} anniversaire de la visite historique de Feu SM Mohammed V



Le Haut-Commissariat aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération a organisé, jeudi à Tanger, une cérémonie commémorant le 79^e anniversaire de la visite historique de Feu SM Mohammed V dans la ville, le 9 avril 1947.

S'exprimant lors de cette cérémonie organisée à l'espace de la Mendoubia de Tanger, où Feu SM Mohammed V avait prononcé son discours historique, le Haut-Commissaire aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libé-

ration, Mustapha El Ktiri, a souligné que la visite Royale dans la ville du détroit a constitué un moment charnière dans la lutte du Maroc pour le recouvrement de son indépendance, de sa souveraineté et la consécration de son unité nationale.

Il a rappelé que Feu SM Mohammed V avait tenu à effectuer ce déplacement par voie terrestre, partant de la zone sultanienne, traversant la zone khalifienne pour rejoindre la zone internationale, brisant ainsi les frontières artificielles imposées par le colonisateur, dans un geste

hautement symbolique consacrant l'intégrité territoriale du Royaume.

La visite de Feu SM Mohammed V à Tanger a illustré l'unité du Maroc et constitué une occasion idoine pour revendiquer haut et fort l'indépendance du pays, sa liberté et sa souveraineté, a-t-il ajouté, notant que ce déplacement, qui a également permis de briser les entraves imposées par les autorités coloniales, témoigne de la forte symbiose entre le Glorieux Trône Alaouite et le peuple marocain.

Il a également mis l'accent sur l'impact, aux niveaux national et international, des activités Royales et princières lors de cette visite à Tanger, laquelle a représenté une étape lumineuse dans le processus de lutte nationale pour le recouvrement de la liberté et de l'indépendance.

Il a, en outre, rappelé les évolutions diplomatiques qu'a connues la question du Sahara marocain, notamment la résolution onusienne n° 2797 adoptée le 31 octobre 2025, consacrant la souveraineté du Maroc sur son Sahara dans le cadre du plan d'autonomie, soulignant que cette dynamique s'inscrit dans la continuité du combat national pour la défense de l'intégrité territoriale du Royaume.

Cette cérémonie, qui s'est déroulée en présence notamment du wali de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Younes Tazi, d'élus, de membres des familles des anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération ainsi que de représentants de la société civile, a été marquée par une visite de la place du 9 avril, un hommage à dix anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération de Tanger, ainsi que par la remise d'aides financières à douze ayants droit de la famille de la résistance et de l'armée de libération.

A cette occasion, l'assistance a élevé des prières implorant Dieu de préserver SM le Roi Mohammed VI et de combler le Souverain en les personnes de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan et de SAR le Prince Moulay Rachid, ainsi que de l'ensemble des membres de l'illustre Famille Royale.

Des prières ont également été élevées pour le repos de l'âme des regrettés Souverains, SM Mohammed V et SM Hassan II.

Sahara marocain : Le Kenya soutient l'autonomie sous souveraineté marocaine

Le Kenya a exprimé, jeudi, son soutien à l'autonomie sous souveraineté marocaine et a affirmé son intention de coopérer avec les Etats partageant les mêmes vues pour favoriser sa concrétisation.

Cette position a été exprimée à l'occasion des travaux de la première session de la Commission mixte de coopération maroco-kényane, co-présidée, à Nairobi, par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et le Premier Secrétaire du Cabinet et Secrétaire du Cabinet des Affaires étrangères et de la Diaspora de la République du Kenya, Dr. Musalia Mudavadi.

Dans le communiqué conjoint adopté à l'issue des travaux de cette commission mixte, le Kenya s'est "félicité du consensus international croissant et de la dynamique impulsée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en faveur du plan d'autonomie présenté par le Royaume du Maroc", qualifiant l'autonomie comme "la seule solution crédible et réaliste pour résoudre le différend sur le Sahara".

Considérant le plan d'autonomie présenté par le Maroc comme une "approche durable" pour résoudre le différend régional autour du Sahara ma-

rocain, le Kenya a déclaré son intention de "coopérer avec les Etats partageant les mêmes vues pour favoriser sa concrétisation".

Par ailleurs, la République du Kenya a salué l'adoption de la résolution 2797 du Conseil de sécurité consacrant "le plan d'autonomie sous souveraineté marocaine comme base pour un règlement juste, durable et mutuellement acceptable du différend".

A cet égard, le Kenya a déclaré qu'il "approuve les efforts du Secrétaire général et de son Envoyé personnel pour faciliter et mener des négociations basées sur le plan d'autonomie".

Dans ce communiqué conjoint, le Royaume du Maroc a "salué le soutien de la République du Kenya au cadre des Nations unies comme mécanisme exclusif pour parvenir à une solution politique durable" au différend sur la question du Sahara.

Le Maroc a, par ailleurs, exprimé son "appréciation pour la reconnaissance par le Kenya de la coopération continue du Royaume avec le Secrétaire général de l'ONU et son Envoyé personnel pour faire avancer le processus politique" sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La République du Mali annonce le retrait de sa reconnaissance de la pseudo "rasd"

La République du Mali a annoncé, aujourd'hui, qu'«après analyse approfondie de cet important dossier (du Sahara) qui a un impact sur la paix et la sécurité sous-régionales, la République du Mali a décidé, ce jour, de retirer sa reconnaissance de la "République Arabe Sahraouie Démocratique"».

Cette position a été exprimée dans une Déclaration du Gouvernement malien prononcée par M. Abdoulaye DIOP, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Mali, à l'issue de sa rencontre avec son homologue marocain.

Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, effectuée une visite à Bamako sur Très Hautes Instructions de Sa Ma-

jesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste.

Dans cette même Déclaration, le Mali «soutient le plan d'autonomie proposé par le Maroc comme la seule base sérieuse et crédible pour la résolution de ce différend et considère qu'une véritable autonomie sous souveraineté marocaine est la solution la plus réaliste».

Le Mali exprime, en outre, «son appui aux efforts des Nations Unies et de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, ainsi qu'aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2797 (2025), adoptée le 31 octobre 2025», poursuit le document.

Le ministre malien a, par ailleurs, déclaré que cette décision sera partagée avec les organisations régionales et internationales dont le Mali est membre, ainsi qu'avec le Corps diplomatique accrédité à Bamako.

Le CESE recommande la généralisation obligatoire de l'AMO



Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a préconisé, dans son avis sur le "projet de loi n° 54.23 modifiant et complétant la loi n° 65.00 relative à l'assurance-maladie obligatoire de base (AMO), ainsi que d'autres dispositions spécifiques", la généralisation de l'AMO, la suppression des "droits fermés" et la réalisation d'une étude actuarielle des régimes d'assurance-maladie de base.

Cet avis, qui fait suite à la saisine de la Chambre des représentants reçue le 15 décembre 2025, a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale du Conseil lors de sa session ordinaire tenue le 28 janvier 2026, et s'appuie sur les travaux et avis antérieurs du CESE portant sur la protection sociale et la généralisation de l'assurance-maladie obligatoire de base, indique le CESE dans un communiqué.

Il met en exergue les leviers à même de favoriser une mise en œuvre optimale de ce texte stratégique, en cohérence avec le cadre normatif national, et formule des recommandations visant à imprimer une forte impulsion au chantier de la généralisation de la protection sociale, conformément aux Hautes Orientations Royales, souligne la même source.

Le projet de loi n° 54.23 constitue une réforme structurante du système national de couverture médicale et un jalon important vers son unification et sa modernisation. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la loi-cadre n° 09.21 relative à la protection sociale, notamment à travers l'instauration d'un organisme unifié chargé de la gestion des régimes de l'assurance-maladie obligatoire de base, via le transfert de la gestion du régime du secteur public de la CNOPS vers la CNSS.

Le même texte prévoit la réorgani-

sation du régime de couverture des étudiants, le maintien, pour une période transitoire, de couverture médicale complémentaire selon des conditions définies, la clarification des conditions d'accès au régime destiné aux personnes en situation d'incapacité de cotiser, ainsi que le renforcement du cadre de gouvernance de la CNSS.

Tout en soulignant la portée structurante de cette réforme, le CESE attire l'attention sur un ensemble d'enjeux et de points de vigilance dont la prise en compte est de nature à renforcer la cohérence, la soutenabilité et la pérennité de ce chantier de grande envergure. Il insiste notamment sur la nécessité de rendre pleinement effective l'universalité de l'assurance-maladie obligatoire de base, afin de garantir la couverture médicale pour l'ensemble de la population, tout en supprimant les situations de non-affiliation ou de "droits fermés".

La soutenabilité financière constitue un enjeu essentiel, dans un contexte marqué par des situations contrastées entre les régimes, souligne le Conseil qui appelle à un suivi attentif afin de garantir la couverture des prestations par les cotisations, tout en mettant en garde contre les risques liés au transfert d'un régime structurellement déficitaire vers un organisme gestionnaire unique, en l'absence de réformes paramétriques préalables et de mécanismes de pilotage adaptés.

Par ailleurs, le CESE met en avant l'importance de la convergence progressive des régimes d'assurance-maladie obligatoire de base, conformément à la loi-cadre n° 09.21, à travers une harmonisation graduelle des règles applicables, notamment en matière de cotisations et leurs plafonds, de niveaux de remboursement

et de panier de soins, et ce en vue de garantir une équité effective pour tous les assurés.

Selon le Conseil, la durabilité de ce chantier reste tributaire de la mobilisation de ressources financières pérennes et de la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses favorisant l'investissement, la création d'emplois et une croissance inclusive, ainsi que de l'adoption d'une approche intégrée visant à soutenir le processus d'inclusion de l'économie informelle.

Sur la base de cette analyse, le CESE préconise de consolider un régime de base obligatoire, effectif, unifié et fondé sur les principes de solidarité, de complémentarité et de convergence entre les différents régimes et complété par une couverture additionnelle de type mutualiste ou assurantiel privé.

Dans cette perspective, le Conseil propose un ensemble de mesures destinées à sécuriser la phase transitoire du transfert de la CNOPS vers la CNSS, à renforcer la gouvernance, à garantir l'équité entre toutes les catégories d'assurés, à préserver la viabilité financière et à moderniser les mécanismes de gestion en actionnant le levier de la digitalisation.

Parmi ces recommandations figurent notamment le lancement, de toute urgence, d'une étude actuarielle globale sur un horizon d'au moins 20 ans pour chacun des régimes d'assurance-maladie, accompagnée d'analyses socio-économiques et d'études d'impact, la préservation des équilibres financiers du système, notamment par la révision des cotisations du secteur public, via la suppression des plafonds ou l'ajustement des taux, et par l'actualisation de la tarification nationale de référence, restée inchangée depuis 2006.

De même, le CESE souligne la nécessité de rendre l'immatriculation au

régime AMO obligatoire pour tous et de supprimer la situation de "droits fermés", pour garantir un accès inconditionnel aux soins pour l'ensemble des citoyennes et citoyens, de réhabiliter et de renforcer le secteur mutualiste en proposant une offre complémentaire fiable et en instaurant une gouvernance inclusive impliquant les assurés et les acteurs concernés.

Les recommandations incluent également la réactivation du régime autonome de couverture sanitaire des étudiants qui ne lie pas leurs droits à l'affiliation des parents et de les protéger contre toute interruption ou conséquence des droits "fermés", tout en instituant un mécanisme automatique de couverture pour les étudiants orphelins ou dont les parents ne bénéficient d'aucune assurance.

Par ailleurs, le Conseil propose la mise en œuvre de mesures contraignantes de régulation et de maîtrise des dépenses médicales, en développant et en appliquant les protocoles thérapeutiques opposables aux gestionnaires de l'AMO et aux professionnels de santé, en généralisant la prescription médicale électronique et en mobilisant pleinement les compétences et prérogatives de la Haute autorité de santé.

Il recommande, en outre, la mise en place des comptes nationaux de la protection sociale et le développement d'un système national d'information digitalisé pour collecter, analyser, suivre et anticiper les dépenses et la consommation des soins, en veillant à respecter scrupuleusement le caractère personnel des données de santé, ainsi que l'instauration d'un mécanisme de collecte et de recouvrement des cotisations, y compris par le recours aux procédures de recouvrement obligatoire, distinct de l'organisme unique chargé de la gestion.

Latifa Akharbach : Le digital appelé à devenir un levier stratégique du développement économique et social

Le digital est appelé à devenir un levier de développement économique et social conciliant modernité numérique, intérêt général, souveraineté culturelle et soutenabilité démocratique, a indiqué, jeudi à Rabat, la présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), Latifa Akharbach.

S'exprimant à l'occasion d'une conférence organisée par l'École nationale supérieure d'administration (ENSA) sous le thème "L'espace médiatique comme espace public: Enjeux de régulation, de liberté et de protection de l'intérêt général", Mme Akharbach a mis en lumière les principales ruptures induites par le digital, notamment la désintermédiation de l'accès à l'information, l'accélération du temps médiatique, la montée en puissance des grandes plateformes comme acteurs structurants de l'espace public et la fragmentation croissante des publics.

Elle a ainsi souligné que ces mutations ont contribué à l'essor de la désinformation, à la fragilisation du journalisme professionnel et à l'émergence de nouvelles logiques de visibilité et de légitimité de la parole publique, relevant que celles-ci s'inscrivent dans un contexte marqué par un déséquilibre croissant entre vi-

tesse et réflexion, où la réaction prévaut sur l'analyse et où le commentaire précède fréquemment la vérification de l'information.

De même, la présidente de la HACA a fait savoir que l'espace public médiatique connaît une transformation profonde à l'ère numérique, qualifiant cette évolution de "question d'une acuité particulière", tant au niveau national, où elle se situe au cœur des préoccupations, qu'au regard des débats mondiaux sur la démocratie, l'information et la cohésion sociale.

Et d'ajouter que cet espace "ne saurait être réduit à un simple canal de diffusion des discours, ni à un accessoire de la vie démocratique", le qualifiant plutôt de "véritable infrastructure civique essentielle".

Mme Akharbach a également mis en garde contre le rôle structurant des algorithmes, précisant que ces derniers ne sont pas neutres, dans la mesure où ils hiérarchisent et valorisent les contenus selon leurs propres logiques, imposant des modèles fondés sur l'émotion et le sensationnalisme, au détriment de la pensée complexe et du débat éclairé.

Par ailleurs, elle a observé une transformation profonde des mécanismes de légitimité dans l'espace médiatique, soulignant

qu'"alors que la légitimité reposait auparavant sur l'expertise et l'autorité institutionnelle, elle tend aujourd'hui à être conditionnée par la viralité et la performance algorithmique".

S'appuyant sur des données récentes, Mme Akharbach a fait état de près de 78% des Marocains s'informant désormais en ligne, dont 60% via les réseaux sociaux, ainsi que de 58% d'entre eux exprimant des inquiétudes quant à leur capacité à distinguer le vrai du faux.

Elle a, par ailleurs, affirmé que la HACA considère qu'il y a désormais dans notre pays une conscience collective de la nécessité d'adopter une approche renouvelée de la régulation. Cette approche, a-t-elle dit, "devrait être fondée sur une réponse systémique contre la désinformation, le renforcement des médias d'intérêt général et de l'audiovisuel public, ainsi que la promotion de la littérature médiatique et numérique".

Mme Akharbach a salué la trajectoire numérique "ambitieuse et volontariste" engagée par le Maroc, mettant l'accent sur la nécessité d'"adosser cette agilité opérationnelle à une réflexion stratégique renouvelée", à même d'assurer un équilibre entre innovation technologique, qualité de l'information et préservation des



valeurs démocratiques.

De son côté, la directrice générale de l'ENSA, Nada Biaz, a affirmé, dans une déclaration à la MAP, que cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'une série de conférences qui consacrent le rôle de l'École comme plateforme de débat public et d'analyses sur des sujets d'actualité et d'importance stratégique.

Le développement dans les technologies de l'intelligence artificielle et des réseaux sociaux, entraînant un flux d'informations, qu'elles soient vraies ou fausses, confirme l'importance de la régulation, du contrôle et d'une bonne gouvernance dans le do-

main de la gestion de l'information et de la communication, a estimé Mme Biaz.

Le cycle de conférence "Jeu d'ENSA" s'inscrit dans la volonté de l'ENSA de contribuer à l'instauration d'un espace permanent de réflexion stratégique, de dialogue institutionnel et de partage d'expériences autour des grands enjeux de l'action publique.

Ce cycle est conçu comme une plateforme de débat réunissant décideurs publics, responsables politiques, experts nationaux et internationaux, enseignants chercheurs et hauts cadres de l'administration.

Des experts internationaux débattent à Fès des enjeux de l'arbitrage dans les pays arabes et de l'OHADA

La première édition du colloque "Arbitrage Pays Arabes et OHADA" s'est ouverte, jeudi à Fès, avec la participation d'éminents experts internationaux spécialisés en arbitrage.

Initiée par l'Université Euromed de Fès (UEMF), en partenariat avec l'Association Henri Capitant, cette rencontre réunit des praticiens et universitaires de renom pour examiner les enjeux majeurs de l'arbitrage international dans les pays arabes et ceux relevant de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).

Intervenant à cette occasion, François-Xavier Lucas, directeur du Master Droit des affaires à la Sorbonne et à l'UEMF, a mis en avant l'importance de ce colloque consacré à l'arbitrage, qu'il a qualifié de "mode de justice privée essentiel" à la résolution des litiges dans un contexte international, soulignant l'intérêt croissant accordé par le Maroc à ce mécanisme. Dans cette perspective, l'organisation de ce colloque vise à accompagner la dynamique de développement du Royaume, en contribuant à la consolidation d'un système d'arbitrage apte à traiter les différends liés notamment aux grands projets d'investissement et d'infrastructure, a-t-il expliqué.

Insistant sur la nécessité de disposer d'un cadre juridique d'arbitrage efficace, fiable et attractif pour les investisseurs, M. Lucas a relevé que cette rencontre constitue une opportunité pour les spécialistes de premier plan d'échanger autour des défis et perspectives de l'arbitrage dans les espaces arabe et OHADA.

De son côté, Laurent Aynès, professeur émérite à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, a indiqué qu'en l'espace de 75 ans, l'arbitrage s'est imposé comme un mode quasi universel de règlement des litiges liés au commerce et à l'investissement internationaux, attribuant cet essor à la mondialisation des échanges. Ce développement s'explique également par l'impératif de protection des investissements, a-t-il ajouté, relevant la multiplication des législations et conventions visant à renforcer la place de l'arbitrage dans l'économie mondiale.

M. Aynès a, par ailleurs, noté que la plupart des Etats se sont dotés de cadres juridiques dédiés à l'arbitrage, les législateurs s'étant montrés globalement favorables à ce mode de règlement des différends, prisé notamment pour sa rapidité, sa souplesse procédurale et sa confidentialité.

Il a toutefois nuancé ce constat, estimant que ces avantages apparaissent aujourd'hui moins marqués, précisant que le choix de l'arbitre et la confiance qu'il inspire demeurent des facteurs déterminants dans le recours à l'arbitrage international.

Pour sa part, Samaa Haridi, associée en arbitrage international au cabinet King & Spalding (Etats-Unis), a souligné que ce colloque offre l'occasion d'examiner l'essor notable de l'arbitrage dans les pays arabes et de l'OHADA, marqué par l'adoption de nouvelles législations et la multiplication des centres d'arbitrage.

Elle s'est également félicitée de la présence croissante d'arbitres et de praticiens issus du monde arabe dans les procédures arbitrales, rompant avec une période où ces affaires étaient majoritairement traitées par des acteurs occidentaux. Selon Mme Haridi, ce colloque ambitionne de mettre en lumière la richesse des compétences dans le monde arabe, tant au niveau des praticiens que des universitaires, et de valoriser leur contribution au développement de l'arbitrage international dans la région.

Au programme de cette rencontre figurent plusieurs thématiques d'actualité, no-

tamment les évolutions jurisprudentielles relatives au principe de compétence-compétence, la constitution des tribunaux arbitraux, ainsi que les enjeux liés à la transparence et aux conflits d'intérêts.

Les débats portent également sur l'interaction entre les contrats FIDIC (Fédération internationale des ingénieurs-conseils) et le droit civil, ainsi que sur les modalités de collecte des preuves et des témoignages dans le cadre des arbitrages internationaux.

La première session a été consacrée aux développements récents de la jurisprudence des juridictions arabes et africaines en matière de compétence-compétence, y compris les injonctions "anti-suit", avec pour fil conducteur la question des éventuels conflits de compétence entre justice arbitrale et justice étatique.

D'autres sessions sont prévues, portant notamment sur la constitution des tribunaux arbitraux (impartialité, éthique et conflits d'intérêts), l'interaction entre les contrats FIDIC et les systèmes de droit civil dans les régions MENA et OHADA, ainsi que les pratiques de collecte des preuves, en tenant compte des spécificités culturelles et juridiques locales.



Le Pakistan se prépare à accueillir Iraniens et Américains pour des pourparlers



Le Pakistan devait accueillir vendredi les délégations iranienne et américaine pour des pourparlers au troisième jour du cessez-le-feu, même si la participation des Iraniens restait incertaine après des frappes israéliennes qui ont fait mercredi plus de 300 morts au Liban.

Ces frappes israéliennes sont les plus meurtrières au Liban, où Israël lutte contre le Hezbollah pro-iranien, depuis le début de la guerre au Moyen-Orient, déclenchée le 28 février par une attaque menée conjointement par Israël et les Etats-Unis contre l'Iran.

"La tenue de pourparlers visant à mettre fin à la guerre dépend du respect par les Etats-Unis de leurs engagements en matière de cessez-le-feu sur tous les fronts, en particulier au Liban", a indiqué Esmail Baghai, porte-parole de la diplomatie iranienne, dans des propos rapportés par l'agence Isna.

Au moment de l'annonce du cessez-le-feu, le Pakistan, pays médiateur dans ce conflit, avait assuré que la trêve s'appliquait "partout, y compris au Liban". Ce qu'ont démenti ensuite Israéliens et Américains.

Sous haute sécurité, Islamabad s'est transformée en ville fantôme où les négociations devaient se tenir dans un hôtel de luxe.

Le vice-président JD Vance doit mener la délégation américaine pour des discussions samedi sur l'Iran, aux côtés de l'émissaire spécial Steve Witkoff et Jared Kushner, gendre de Donald Trump, a annoncé la Maison Blanche.

"Très optimiste"

Le président américain a dit à NBC News être "très optimiste" sur la possibilité de conclure un accord de paix, malgré l'écart entre les positions des deux pays.

Moins de certitudes côté iranien: peu après avoir annoncé sur le réseau X l'arrivée d'une délégation iranienne au Pakistan jeudi soir, l'ambassadeur d'Iran à Islamabad a supprimé son message. Le message avait été envoyé prématurément, selon un fonctionnaire de l'ambassade à l'AFP, qui n'a pas précisé si la délégation iranienne était toujours attendue.

Et en Iran, le premier grand bulletin d'information vendredi matin à la télévision d'Etat (à 8h00) n'a fait aucune mention des négociations.

"Les informations relayées par certains médias selon lesquelles une équipe de négociateurs iraniens serait arrivée à Islamabad, au Pakistan,

pour négocier avec les Américains sont totalement fausses", a rapporté l'agence de presse iranienne Tasnim, citant une source anonyme. "Tant que les Etats-Unis ne respecteront pas leur engagement de cessez-le-feu au Liban et que le régime sioniste poursuivra ses attaques, les négociations seront suspendues".

Au Pakistan, le ministre de la Défense, Khawaja Asif, avait qualifié jeudi soir sur X Israël de "diabolique", l'accusant de commettre un génocide au Liban, avant de retirer son tweet.

Ce message faisait suite aux frappes israéliennes mercredi qui ont fait plus de 300 morts et un millier de blessés au Liban, pays entraîné dans le conflit par le Hezbollah qui a attaqué Israël en riposte à l'assassinat du guide suprême iranien Ali Khamenei au premier jour de la guerre.

L'ONU s'est vivement inquiétée de la poursuite de la campagne israélienne, quand Paris, Londres et Ankara ont plaidé pour l'intégration du Liban dans la trêve.

Nouvelles frappes

Tôt vendredi, les sirènes d'alerte ont retenti en Israël, y compris à Tel-Aviv, a indiqué l'armée israélienne, après le tir de roquettes en provenance du Liban.

Le Hezbollah a revendiqué après minuit plusieurs frappes de roquettes et drones, notamment contre des "regroupements de soldats" de chaque côté de la frontière entre le Liban et Israël et une autre sur une ville frontalière en Israël.

Face à l'escalade au Liban, un responsable américain a affirmé que des pourparlers doivent aussi avoir lieu la semaine prochaine entre le Liban et Israël à Washington. Le Hezbollah a reté cette initiative.

Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu avait annoncé juste avant avoir ordonné à son cabinet d'engager des "négociations directes" avec le Liban.

Mais le Liban insiste sur "un cessez-le-feu avant tout début de négociations", a déclaré à l'AFP un responsable libanais requérant l'anonymat.

Revendications opposées

En Iran, les Gardiens de la Révolution, armée idéologique de l'Iran, ont assuré vendredi n'avoir tiré aucun missile depuis le cessez-le-feu, après le Koweït a fait état d'attaques de drones contre des "installations vitales", une première dans le Golfe depuis l'annonce de la trêve.

Si la venue des Iraniens au Pakistan demeurerait floue, les contours d'un accord de paix pérenne le sont également car les deux belligérants ont des positions opposées sur des points majeurs.

Ainsi, le chef de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique a exclu toute restriction du programme d'enrichissement d'uranium, une des demandes fondamentales des Etats-Unis et d'Israël, dans un entretien avec l'agence Isna.

Dans le détroit stratégique d'Ormuz, quasiment bloqué par l'Iran et dont la réouverture était pourtant l'une des conditions du cessez-le-feu, le trafic est toujours nettement grippé et Donald Trump a accusé jeudi l'Iran de faire du "mauvais boulot" sur ce dossier.

Un pétrolier non-iranien, le premier depuis le cessez-le-feu, a franchi jeudi ce passage maritime essentiel au commerce mondial.

Après l'intense mais bref soulagement apporté par la trêve, la prudence règne sur les marchés, où le prix du pétrole restait jeudi matin sous les 100 dollars le baril.



Face à l'escalade au Liban, un responsable américain a affirmé que des pourparlers doivent aussi avoir lieu la semaine prochaine entre le Liban et Israël à Washington

Portrait



Keiko Fujimori, Carlos Alvarez et Rafael Lopez Aliaga

Trois figures atypiques pour une présidentielle éclatée au Pérou

La fille d'un ancien président autocrate, un humoriste de la télévision et un homme d'affaires admirateur de Donald Trump : trois figures de la droite émergent dans la présidentielle de dimanche au Pérou, disputée par un record de 35 candidats.

Keiko Fujimori arrive en tête des derniers sondages, qui anticipent un second tour entre elle et le vainqueur d'un duel entre Carlos Alvarez et Rafael Lopez Aliaga, dans un pays plongé dans une instabilité politique chronique et confronté à une montée de la criminalité.

La dynastie Fujimori

Fille aînée du défunt président Alberto Fujimori (1990-2000), Keiko Fujimori, 50 ans, incarne l'héritage du fujimorisme, mélange d'autoritarisme, de conservatisme sociétal et de libéralisme économique.

Son influence reste liée à la figure de son père, condamné à 25 ans de prison pour corruption et crimes contre l'humanité, mais encore crédité par certains d'avoir vaincu la guérilla du Sentier lumineux (1980-2000)

et jugulé l'hyperinflation.

"Notre pays a besoin d'ordre. Et nous y sommes déjà parvenus" dans les années 90, a-t-elle déclaré lors d'un récent débat télévisé.

"Après la disparition du père, elle est la cheffe incontestée de la dynastie et du fujimorisme", note le politologue Carlos Melendez.

A la tête de Fuerza Popular depuis 2006, elle axe son discours sur la lutte contre l'insécurité, promettant une "main ferme" dans un ton plus mesuré qu'auparavant.

Créditée de 15% des in-

tentions de vote, elle propose de rétablir les "juges sans visage", des magistrats anonymes utilisés sous le régime de son père, une pratique controversée.

Candidate pour la quatrième fois, cette mère de deux filles formée aux Etats-Unis tente de s'imposer après trois échecs consécutifs.

L'outsider

En progression dans les sondages, l'humoriste Carlos Alvarez, 62 ans, s'impose comme la principale surprise de la campagne.

Relégué dans un premier temps, il a ravi à Rafael Lopez Aliaga la deuxième place à une semaine du scrutin, avec une courte avance.

A la tête du parti Pais para todos, il a un discours de droite radicale, proposant notamment la "peine de mort" pour les tueurs à gages. Ils "ne méritent pas de vivre", a-t-il déclaré à l'AFP.

"Alvarez est un outsider à part entière. Ceux qui cherchent quelqu'un de nouveau en politique le perçoivent comme une alternative", souligne le politologue Carlos Melendez.

Il est une figure embléma-

tique de la télévision, reconnu pour ses imitations de responsables politiques.

Droite chrétienne

Catholique ultraconservateur et homme d'affaires fortuné, Rafael Lopez Aliaga, 65 ans, incarne un nationalisme chrétien assumé, ponctué de références à Donald Trump.

Candidat pour la deuxième fois à la présidentielle, arrivé troisième en 2021, il a été maire de Lima entre 2023 et 2025.

Dans une récente interview, il s'est dit engagé en politique "par amour".

Ce célibataire membre laïc de l'Opus Dei, a affirmé par le passé réprimer ses désirs sexuels par la prière et pratiquer la mortification corporelle.

A la tête de Renovacion Popular, il promet d'expulser les migrants en situation irrégulière et de durcir la lutte contre la criminalité, allant jusqu'à proposer des colonies pénitentiaires en pleine jungle.

Surnommé "Porky" en raison de sa ressemblance supposée avec le personnage de dessin animé Porky Pig, cet ingénieur de formation a no-

tamment fait fortune dans le transport ferroviaire touristique entre Cusco et le Machu Picchu.

Une gauche en embuscade

D'autres candidats pourraient se hisser au second tour : en 2021, Pedro Castillo, élu président (2021-2022), n'apparaissait que septième dans les sondages une semaine avant le premier tour.

Parmi eux, notamment à gauche, Roberto Sanchez, 57 ans, psychologue de formation et ancien ministre du Commerce extérieur et du Tourisme sous le gouvernement de Castillo, capitalise sur le rejet des partis traditionnels. Son électorat le plus solide se situe dans les zones rurales et pauvres du sud andin.

Il propose de convoquer une Assemblée constituante pour remplacer la Constitution de 1993, promulguée par Alberto Fujimori, dont il rejette le modèle économique libéral. Il promet aussi de gracier Pedro Castillo, qui purge une peine de 11 ans de prison pour un coup d'Etat avorté.



Outre les trois prétendants de droite, 35 candidats sont en lice pour les présidentielles péruviennes prévues ce dimanche

Economie

Le Morocco Fintech Center veut hisser le Maroc parmi les leaders mondiaux de la fintech

Le Morocco Fintech Center (MFC) ambitionne de positionner le Maroc parmi les leaders du secteur fintech à l'échelle internationale, a affirmé, jeudi à Marrakech, le directeur exécutif du MFC, Mustapha Lahlali.

Dans une interview accordée à la MAP en marge de la participation du MFC à la 4^e édition du GITEX Africa Morocco, M. Lahlali a souligné que le Centre, en tant que guichet commun facilitant aux entrepreneurs et aux acteurs de réagir avec l'écosystème fintech marocain (régulateurs, institutions et sociétés), a élaboré une stratégie visant à placer le Maroc "parmi les leaders" de la fintech.

Créé en janvier 2025 par 15 membres, dont des organismes gouvernementaux, des régulateurs du secteur financier et des institutions publiques et privées, le MFC a également conçu trois programmes structurants baptisés "les 3B" (Boost, Bridge et Build), a-t-il ajouté.

Le programme "Boost" inclut l'ensemble des initiatives visant à booster et à accélérer le développement de l'écosystème fintech alors que "Bridge" vise à assurer le lien entre les fintechs et les régulateurs, le MFC jouant le rôle de plaidoyer.

Le programme "Build" rassemble quant à lui l'ensemble des initiatives permettant de construire un écosystème résilient, avec un focus particulier sur le développement des talents, a détaillé le directeur exécutif du MFC.

Selon lui, cette structure, qui garantit l'implication des régulateurs en tant qu'acteurs engagés dans cette initiative nationale, est de nature à instaurer un climat de confiance pour les investisseurs qui peuvent accompagner les fintechs dans une logique gagnant-gagnant.

Le MFC assure également le lien avec les institutions compétentes en vue de la mise en place de programmes spécifiques destinés à soutenir la fintech "d'aujourd'hui et de demain", a-t-il poursuivi, mettant en avant le rôle de la communication institutionnelle dans la valorisation des fintechs marocaines et le renforcement de leur visibilité.

Il propose en outre un accompagnement sur le volet réglementaire, facilite les mises en relation avec les investisseurs et assure des services de coaching et de mentoring sur les aspects entrepreneuriaux au profit de ses membres.

"L'ensemble de ces actions permet aujourd'hui à nos fintechs d'évoluer sereinement et de renforcer la crédibilité du secteur au Maroc", a relevé M. Lahlali.

La 4^e édition du GITEX Africa Morocco réunit quelque 50.000 participants et plus de 1.450 exposants de 130 pays, pour débattre des enjeux de l'économie numérique et des solutions technologiques à fort impact territorial.

Clôture du Gitex Africa Morocco

Une 4^{ème} édition marquée par une forte mobilisation de l'écosystème Tech africain



Plus de 1450 exposants représentant 130 pays et 400 investisseurs internationaux ont répondu présents à la quatrième édition du GITEX Africa Morocco qui a fermé ses portes le jeudi 9 avril à Marrakech.

Inaugurée le mardi 7 avril dernier, en présence de plusieurs autorités locales et nationales, cette édition a drainé plus de 50.000 participants dont de nombreux étudiants et professionnels venus des quatre coins du Royaume pour participer au plus grand événement Tech et startups d'Afrique.

Placé cette année sous le thème « Catalyser l'économie numérique africaine à l'ère de l'Intelligence Artificielle », le GITEX Africa Morocco s'adresse aux secteurs à forte croissance en Afrique, au sein de l'ensemble de l'écosystème de la Tech. Ce qui explique la forte présence de nombreux acteurs de renom du secteur, mais aussi des experts dont certains ont partagé leurs expériences lors des différentes conférences ayant ponctué cette édition dont les thématiques couvraient la Cybersécurité, la FinTech, le Cloud computing, les Villes intelligentes (Smart Cities), l'AgriTech et la HealthTech, entre autres.

Trois jours durant, les participants et entreprises de toutes les tailles ont saisi cette opportunité pour nouer des alliances et rapprocher leurs expertises, à travers divers contrats, conventions, etc.

Parmi les annonces majeures : la signature d'une convention de partenariat entre l'ADD et le Centre régional d'investissement Marrakech-Safi visant à accompagner la transformation de la région Marrakech-Safi en un pôle d'excellence numérique ; la signature d'une convention-cadre de partenariat entre l'ADD et Concentrix en vue d'accélérer la transfor-

mation digitale au Maroc ; la convention de partenariat entre le Groupe Barid Al-Maghrib et l'ADD pour accélérer la transformation digitale.

Dans l'objectif d'accélérer la transition numérique, l'ADD et la Korea-Africa Foundation se sont alliées en vue de catalyser précisément l'innovation numérique et la croissance technologique dans leurs régions respectives.

Autre partenariat signé lors de cette édition, celui intervenu entre Startup Grow, à travers son initiative Growth Women, et MAIDA et dédié à la digitalisation et à l'internationalisation des coopératives féminines marocaines.

Alors que l'Agence nationale des eaux et forêts (ANEF) présentait ses avancées en matière de modernisation du secteur forestier et d'innovation technologique au service de la préservation des ressources naturelles, le géant Huawei exposait sa vision d'une transformation numérique plus intelligente pour l'Afrique.

La tenue de cette édition a aussi été une occasion pour l'Union européenne d'annoncer le lancement d'un programme de transformation numérique destiné à la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord). Objectif : harmoniser les règles du numérique, renforcer la cybersécurité et développer les compétences digitales dans la région.

Orange Maroc a pour sa part dévoilé plusieurs innovations liées à l'IA générative et souveraine ainsi que des solutions de cyberdéfense, affirmant son rôle d'architecte de la confiance numérique. L'opérateur a également mis en avant un drone alliant IA et 5G pour l'inspection des antennes mobiles.

Pour Hendrik Kasteel, Directeur Général d'Orange Maroc, « notre ambition

est d'être l'architecte de la confiance numérique au Maroc et en Afrique, en proposant des technologies de rupture qui placent la maîtrise des données et la performance au service des entreprises et des territoires ».

A noter que la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et Endeavor ont pour leur part choisi de réunir l'écosystème de la tech, comprenant des startups à fort potentiel, des investisseurs internationaux, des décideurs influents, des business angels et des VC issus de plusieurs marchés stratégiques.

Parallèlement, dans la perspective de développer les startups fintech et structurer l'écosystème de l'innovation financière au Maroc, l'institution financière Tamwilcom et le Morocco Fintech Center (MFC) ont signé un mémorandum d'intention.

Pendant que Maroc Telecom annonçait renforcer son engagement pour le développement numérique en Afrique ; la Banque Centrale Populaire (BCP) exposait ses dispositifs cybersécurité ; Maroc Telecom et la Commission européenne engageaient un dialogue stratégique sur la souveraineté numérique ; Visa et CIH Bank se liaient pour propulser l'écosystème fintech et lancer le « CIH Visa fintech challenge », PwC Maroc, Oracle et OneCloud unissaient leurs forces pour accélérer l'adoption du cloud souverain et de l'IA responsable au Maroc.

Pour rappel, le GITEX Africa Morocco est organisé sous la tutelle du Ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration, par l'Agence de Développement du Digital (ADD) et par KAOUN International, filiale du Dubai World Trade Centre.

Marrakech - Alain Bouithy

Sécurité numérique : La DGI appelle à la vigilance face aux messages malveillants

Dans le cadre du renforcement de la sécurité des services en ligne et des mesures préventives pour faire face aux actes malveillants, la Direction générale des impôts (DGI) invite vivement ses usagers à observer la plus grande prudence à la réception d'un SMS ou d'un mail douteux semblant émaner de ses services ou de sa plateforme SIMPL.

Dans un communiqué publié jeudi, la DGI rap-

pelle "qu'elle ne vous demandera jamais vos identifiants, votre mot de passe ou toute autre donnée à caractère personnel par SMS, mail ou téléphone".

"De même, soyez vigilants à tout SMS ou mail vous demandant d'agir en urgence et d'ouvrir une pièce jointe ou de cliquer sur un lien. Ne le faites surtout pas", avertit la même source.

En cas de réception d'un message suspect se

présentant comme provenant de l'Administration fiscale, la DGI recommande à ses usagers de prendre contact, par précaution, avec ses services via les canaux officiels mis à leur disposition (Centre d'assistance par mail à l'adresse simpl@tax.gov.ma ou téléphoniquement en appelant le 05 37 27 37 27 ou les services régionaux d'assistance et de communication).

L'ONMT déploie une stratégie globale pour soutenir l'essor touristique de l'Oriental

Les équipes de l'Office national marocain du tourisme (ONMT) ont fait escale, mercredi à Oujda, dans le cadre des efforts visant à accélérer la mise en œuvre de la stratégie concertée entre les intervenants publics et privés et soutenir le développement touristique dans cette région pleine de potentiel.

Cette visite, ponctuée par des rencontres avec des responsables du Conseil régional du tourisme de l'Oriental, les opérateurs touristiques locaux ainsi que les autorités régionales, illustre l'engagement de l'ONMT à accompagner la région dans le renforcement de son attractivité et dans la promotion d'un développement touristique durable et régulier, à même de dépasser les contraintes de saisonnalité et d'enclavement, indique un communiqué de l'ONMT.

A cet effet, une réunion s'est tenue, mercredi, sous la présidence du wali de la région de l'Oriental, gouverneur de la préfecture d'Oujda-Angad, Mhamed Atfaoui, consacrée à l'examen des moyens de promouvoir le secteur et de valoriser le potentiel promoteur que recèle la région, fait sa-

voir la même source.

L'action de l'ONMT au niveau de la région de l'Oriental se veut structurée et diversifiée. Sur le plan aérien, l'Office déploie une stratégie visant à renforcer la connectivité internationale et nationale. Les marchés français, ibériques et du Benelux bénéficient d'une attention particulière à travers des vols directs, des programmes charters et des augmentations d'allotements auprès des compagnies aériennes partenaires, poursuit la même source.

De même, le marché allemand connaît une dynamique accélérée via la conclusion de nouveaux partenariats, tandis que des liaisons spécifiques vers les pays d'Europe de l'Est ont été lancées pour maximiser le remplissage hors pic et favoriser l'internationalisation de la région. Une accélération sur le marché allemand est en œuvre avec des nouveaux partenariats et le renforcement de la connectivité aérienne. S'agissant des pays de l'Est, des vols spéciaux sont mis en place, rapporte la MAP.

Sur le plan domestique, les vols vers Oujda et Nador sont renforcés pour faciliter l'accès aux visiteurs na-

tionaux et soutenir la dynamique touristique locale. La desserte aérienne est ainsi pour l'ONMT un axe prioritaire. Les efforts fournis jusqu'ici ont d'ores et déjà permis d'augmenter de 50% la capacité en sièges aériens sur les deux aéroports de Oujda et Nador ces trois dernières années.

Parallèlement, l'ONMT, souligne le communiqué, s'investit pleinement dans la communication et le marketing. Une nouvelle phase de la campagne internationale intégrera l'Oriental dès 2027, avec un plan stratégique visant à mettre en avant la richesse et la diversité de la région. L'Office développe également une présence digitale permanente et cohérente sur toutes les plateformes, afin de toucher les Marocains du monde et d'engager une audience internationale qualifiée.

Une étude approfondie sur les perceptions et les attentes des Marocains du monde permet de guider ces actions et de mieux répondre aux besoins spécifiques des différents segments de visiteurs, alors que les partenariats avec les Tours Operators et les plateformes de réservation en ligne sont renforcés pour augmenter

la durée des séjours et le panier moyen, tout en valorisant l'offre locale et en créant des campagnes coordonnées à forte visibilité.

L'ONMT agit également pour dynamiser l'animation culturelle et événementielle de la région. Des événements de renom sont délocalisés dans l'Oriental pour renforcer le rayonnement de la région, alors que le calendrier événementiel local a été soutenu pour assurer une activité régulière tout au long de l'année.

En marge de ces réunions stratégiques, des visites aux deux stations balnéaires de Saïdia et de Marchica ont été organisées afin de permettre aux responsables de l'ONMT d'identifier les leviers de développement à activer pour renforcer leur attractivité sur les marchés internationaux.

Grâce à cette mobilisation, coordonnée et concertée, l'ONMT confirme son rôle de partenaire de confiance pour la région de l'Oriental. L'Office s'engage à contribuer à construire un tourisme durable et inclusif, à stimuler la croissance économique locale et à valoriser pleinement le potentiel exceptionnel de la région, conclut le communiqué.

SIAM 2026 : Une trentaine d'entreprises espagnoles exposent leurs innovations agricoles

Fronte et une entreprises espagnoles prendront part à la 18^e édition du Salon international de l'agriculture du Maroc (SIAM), prévue du 20 au 28 avril à Meknès, afin de présenter leurs solutions technologiques et innovations dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage. Organisée par ICEX España Exportación e Inversiones, en collaboration avec le Bureau économique et commercial de l'ambassade d'Espagne à Casablanca, cette participation s'inscrit dans le cadre du pavillon officiel espagnol à ce rendez-vous annuel placé sous le thème «Durabilité de la pro-

duction animale et souveraineté alimentaire», indique un communiqué de l'organisme.

Les entreprises participantes mettront en avant une large gamme de solutions couvrant les fertilisants, la génétique animale et végétale, les biotechnologies appliquées à la production agricole, les systèmes d'irrigation, les technologies de transformation alimentaire ainsi que le machinisme agricole, rapporte la MAP.

Parmi les exposants figurent notamment deux organisations de référence du secteur: RFEAGAS et AGRAGEX. La première fédère les as-

sociations d'éleveurs de bétail de race pure en Espagne et supervise les programmes d'amélioration génétique, tandis que la seconde regroupe plus d'une centaine de fabricants et exportateurs d'équipements agricoles.

Selon l'ICEX, la participation espagnole s'articulera autour de deux espaces d'exposition: le pavillon international (I2), d'une superficie de 500m², et le pavillon dédié au machinisme (M3), de 42m², destinés à valoriser les capacités technologiques et industrielles du pays.

Dans le cadre du SIAM, le Bureau économique et commercial de l'Es-

pagne à Casablanca organisera, le 21 avril, une conférence intitulée «Innovations agronomiques et génétiques: l'Espagne, un référent pour l'agriculture et l'élevage de demain».

Cette rencontre mettra en lumière les avancées en matière de gestion de l'eau, de technologies de serre, de biotechnologies appliquées à la régénération des sols, ainsi que de systèmes innovants de conservation agricole. Le rôle de la génétique animale dans l'amélioration de la compétitivité du secteur de l'élevage sera également au cœur des échanges, conclut le communiqué.

Rencontre académique pour explorer les mutations du théâtre à l'ère quantique

Dans ce cadre, le président de l'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès, Mustapha Ijjaali, a souligné l'importance de ce colloque national sur le théâtre quantique, qualifié d'"initiative pionnière" explorant de nouvelles perspectives à l'intersection de la science et du théâtre, mettant en avant l'importance d'un dialogue créatif entre les différents domaines de la connaissance et de la création.

Il a précisé que l'organisation de cet événement traduit une prise de conscience avancée de l'importance de l'ouverture sur les sciences, ainsi que du rôle central de la culture dans le développement de l'esprit critique et créatif chez les étudiants.

Ce colloque constitue également, selon lui, un prolongement des expériences théâtrales qu'a connues l'université marocaine et qui ont contribué, au fil des décennies, à la formation de générations de créateurs et d'intellectuels.

M. Ijjaali a insisté sur la nécessité d'adopter une approche scientifique dans l'appréhension de l'œuvre théâtrale au sein de l'université marocaine, notamment dans le contexte du théâtre quantique, avec ses dimensions intellectuelles et esthétiques inspirées des concepts de la science moderne et revisités dans une forme artistique innovante.

Pour sa part, le doyen de la Faculté des sciences et techniques, Toufik



Achibat, a relevé que le système de l'enseignement supérieur au Maroc connaît une dynamique renouvelée fondée sur une vision intégrée de la formation, qui ne se limite pas à la transmission des connaissances scientifiques et techniques, mais s'ouvre également au développement des compétences transversales, notamment en matière de culture, d'art, de langues et de créativité.

Il a ajouté que la faculté a adopté une approche ambitieuse reposant sur l'intégration de modules à dimension culturelle et artistique dans les cursus de formation, dont un module dédié au théâtre quantique au profit des élèves ingénieurs, affirmant que ce colloque reflète une conviction forte selon laquelle la science et l'art ne sont pas des domaines opposés, mais des langages complémentaires.

M. Achibat a poursuivi que le théâtre quantique incarne cette convergence féconde entre rigueur scientifique et imagination artistique, où les concepts de la physique acquièrent de nouvelles dimensions sur la scène.

De son côté, le professeur de l'enseignement supérieur à la Faculté des lettres et des sciences humaines de Tétouan, Khalid Amine, a estimé que l'intelligence artificielle est en passe d'opérer une transformation qualitative du théâtre, en faisant de la scène une expérience vivante et immersive, marquée par une esthétique lumineuse singulière et une forte harmonie entre les personnages.

Il a indiqué que cette technologie offre des opportunités créatives inédites, notamment à travers la conception d'environnements en quatre dimensions et la maîtrise de multiples éléments renforçant l'expérience sensorielle du public, tout en soulignant les défis qu'elle pose, en particulier en ce qui concerne la préservation de l'essence du théâtre en tant qu'art humain fondé sur l'interaction directe et la créativité.

Quant à l'académicien Abderrahmane Ben Zidane, il a affirmé que la culture numérique s'impose désormais dans tous les domaines de la vie, y compris les arts, notant que la numérisation a contribué à transformer

les règles de la mise en scène, les modes d'écriture dramatique ainsi que l'horizon d'attente du public.

Il a ajouté que le spectacle théâtral est aujourd'hui ouvert à une diversité de supports linguistiques, artistiques et technologiques qui participent à la structuration de ses formes.

Pour l'acteur de cinéma et de théâtre Yassine Ahajjam, il est nécessaire de renforcer la présence du théâtre quantique sur la scène théâtrale marocaine et de l'intégrer dans la formation des metteurs en scène, des comédiens et des auteurs, en raison de son rôle dans l'ouverture de nouvelles perspectives artistiques et l'élevation du goût du public.

Il a également présenté l'expérience théâtrale "Ecstasia", mettant en avant le parallélisme virtuel entre réalité et mythe à travers une structure narrative double, en tant qu'horizon esthétique et critique structurant le travail scénique.

Le programme de ce colloque, organisé sur deux jours à l'initiative du Laboratoire des techniques industrielles et du département de génie industriel de la Faculté des sciences et techniques, en partenariat avec l'Atelier du théâtre quantique de la faculté, comprenait des communications portant notamment sur "l'interaction entre théâtre et sciences", "la dramaturgie du doute dans le théâtre quantique" et "des femmes savantes sur scène". Il prévoyait également l'organisation de deux ateliers de formation au profit des étudiants autour des thèmes "théâtre et médiation scientifique" et "le comédien entre corps et espace" dans le but de renforcer la formation artistique et scientifique des étudiants et de consolider les passerelles entre création et savoir au sein de l'université.

Cannes 2026 : Le film "La Más Dulce" de Laila Marrakchi en compétition dans la section « Un Certain Regard »



Le film «La Más Dulce» de la réalisatrice marocaine Laila Marrakchi sera en compétition dans la section «Un Certain Regard» de la 79e édition du Festival de Cannes qui se déroulera du 12 au 23 mai prochain, a annoncé la direction du festival qui a dévoilé jeudi à Paris la sélection officielle de cette édition.

«Elle était venue il y a quelques années à un Certain Regard. Elle vit entre le Maroc et la France. Mais là, c'est un film fait entre le Maroc et l'Espagne. Et le film s'appelle La Más Dulce», a révélé le délégué général du festival Thierry Frémaux, en énumérant les quinze films retenus dans

le cadre de cette catégorie "réorientée vers le jeune cinéma" dans le cadre de la sélection officielle dont la principale section met en lice cette année 21 films pour la très convoitée Palme d'Or.

Le film, qui relate l'histoire de deux jeunes femmes parties le temps d'une saison pour la cueillette de fruits dans le sud de l'Espagne, avait été primé l'année dernière lors de la 8e édition des Ateliers de l'Atlas, organisée dans le cadre de la 22e édition du Festival international du film de Marrakech, en remportant le Prix Atlas à la postproduction.

Laila Marrakchi est née et a

grandi à Casablanca, avant de partir, à l'âge de 18 ans, à Paris pour y poursuivre ses études.

Après son premier long métrage, Marock (2005), présenté dans la section "Un Certain Regard" du Festival de Cannes, elle signe « Rock the Casbah » (2013), une fiction qui réunit un casting prestigieux, composé d'Hiam Abbass, Nadine Labaki, Lubna Azabal, Morjana Alaoui et Omar Sharif.

Marrakchi a également réalisé deux épisodes de "The Eddy", la série de Damien Chazelle produite pour Netflix, et a collaboré à plusieurs productions françaises.

Rencontre-signature du livre "Quand l'Atlantique raconte l'histoire du Maroc"

Une rencontre-signature autour du livre "Quand l'Atlantique raconte l'histoire du Maroc" aura lieu, samedi à Salé, à l'initiative de l'Association Histoire Vivante du Maroc (HVM), du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) et de la Fondation Abou Bakr El Kadiri.

Réalisé en coédition avec le CCME, ce projet s'inscrit dans une volonté de valoriser l'identité marocaine, de transmettre son histoire au plus grand nombre et de mettre en lumière la richesse, la diversité et l'ouverture qui la caractérisent, indiquent l'association HVM et le CCME dans un communiqué conjoint.

Ce moment d'échange, organisé en collaboration avec le Conseil régional de Rabat et qui se tiendra au siège de la Fondation Abou Bakr El Kadiri, sera l'occasion de découvrir une lecture originale de l'histoire du Royaume, en mettant en lumière le rôle central de l'Atlantique dans son développement et son identité, réunissant le public autour de l'auteure de ce livre, Leila Maziane, pour un temps de discussion et de partage.

Selon la même source, cet ouvrage de 292 pages, "déconstruit le mythe d'un pays tourné vers l'intérieur pour révéler une identité maritime millénaire où l'océan n'est plus une fron-



tière, mais une passerelle. En explorant la continuité historique entre les comptoirs antiques, les cités corsaires et les hubs logistiques contemporains comme Tanger Med, le livre démontre comment les 3.400 kilomètres de côtes marocaines ont forgé une culture d'ouverture et d'échange au carrefour de trois mondes".

En s'appuyant sur des archives souvent inédites, l'auteure place le Maroc atlantique comme acteur majeur de cet "Atlantique des hommes", pour mieux en saisir les évolutions

historiques.

"C'est cette histoire au long cours que révèle Quand l'Atlantique raconte l'histoire du Maroc. En croisant archives, sources, historiographie et patrimoine portuaire, l'ouvrage met en lumière une constante : un même élan d'ouverture, d'adaptation et de dialogue avec le monde", ajoute le communiqué.

A travers cette publication, le CCME s'engage à faire connaître une histoire marocaine riche, plurielle et ouverte sur le monde, en mettant en

lumière ses différentes influences et son ancrage dans les grands espaces de circulation, comme l'Atlantique.

Leila Maziane est historienne spécialiste des temps modernes et actuellement doyenne de la Faculté des lettres et sciences humaines de Ben Msik à l'Université Hassan II de Casablanca. Elle est l'auteure de plusieurs ouvrages de référence, dont Salé et ses corsaires (1666-1727), récompensé par le Prix de la Corderie Royale Hermione.

Histoire Vivante du Maroc rassemble historiens, chercheurs, artistes et acteurs de la société civile pour transmettre et valoriser l'histoire du Maroc à travers des projets culturels et éducatifs à fort impact social. L'association propose une approche qui croise rigueur scientifique et création artistique, pour rendre l'histoire accessible au plus grand nombre.

De son côté, la Fondation Abou Bakr El Kadiri œuvre pour la promotion de la culture, du savoir et du dialogue à travers l'organisation d'événements et de rencontres ouverts au public. En accueillant cette rencontre-signature, la Fondation réaffirme son engagement en faveur de la diffusion du savoir et de la mise en lumière d'initiatives culturelles qui participent à une meilleure compréhension de l'histoire et de l'identité du Maroc.

Vernissage de l'exposition "From The Homeland" de l'artiste Nouredine Ouarhim

Le vernissage de l'exposition "From The Homeland/Oudarnegh", de l'artiste plasticien marocain Nouredine Ouarhim, a eu lieu jeudi soir à l'American arts center de Casablanca, en présence d'artistes, de critiques d'art et d'amateurs de création contemporaine.

Cette exposition individuelle, qui se poursuit jusqu'au 8 mai, présente une trentaine d'œuvres explorant les thématiques de l'identité, de la mémoire et de l'appartenance, à travers l'utilisation de matériaux organiques et naturels tels que la terre, la chaux, les racines, le fusain et le charbon. Elle invite le visiteur à une immersion dans une véritable "géographie de l'âme", où la matière devient porteuse d'histoire et de sens.

Dans une déclaration à la MAP, l'artiste plasticien Nouredine Ouarhim, originaire de la région de Haha dans la province d'Essaouira, a indiqué que le terme amazigh "Oudarnegh", signifiant "de nous" ou "nous

appartient", constitue une réflexion sur l'appartenance et les racines dans un contexte où ces repères tendent à s'estomper, précisant que cette démarche s'inscrit dans la continuité de sa précédente exposition "Tighmi", qui faisait référence à la maison rurale, symbole du miroir de l'identité et de la mémoire collective.

Il a souligné avoir privilégié dans ses œuvres des éléments bruts et naturels, en particulier la chaux, étroitement liée à l'architecture traditionnelle des maisons dans les douars, notant que la superposition de ses couches symbolise la mémoire, l'histoire et l'âme des lieux.

Concernant les émotions suscitées par ses créations, l'artiste a exprimé son souhait d'inviter les visiteurs à un retour aux sources et à leurs origines, expliquant que l'utilisation de couleurs terreuses et d'éléments inspirés de la nature vise à recréer un sentiment d'appartenance et de connexion à la terre.

De son côté, la galeriste et curatrice de l'exposition, Selma Naguib, cofondatrice d'Art First Gallery, a relevé que ce premier solo show de Nouredine Ouarhim à Casablanca offre une exploration profonde de la matière organique, du temps et de l'effacement, soulignant que les œuvres de l'artiste, qui mêlent textures minérales, fibres végétales et portraits au fusain, proposent une narration puissante sur l'humain et son empreinte.

Mme Naguib a ajouté que la démarche artistique de Nouredine Ouarhim s'inscrit dans une véritable "archéologie de la mémoire", où chaque œuvre témoigne d'un dialogue intime entre l'Homme et son environnement, faisant remarquer que l'artiste parvient à transformer des éléments simples et bruts en un langage plastique universel, capable de toucher le spectateur au-delà des frontières culturelles et géographiques.

Elle a également mis en avant la dualité entre la rigueur académique de la formation de l'artiste à l'Institut national des beaux-arts (INBA) de Tétouan et l'organicité de ses racines dans la province d'Essaouira, notant que cette complémentarité confère à son travail une profondeur esthétique et conceptuelle singulière.

"A travers cette exposition, le public est invité à une réflexion sensible sur la notion d'appartenance et sur la manière dont la terre, en tant que matrice originelle, façonne l'identité individuelle et collective", a-t-elle affirmé.

Né dans la région de Haha, Nouredine Ouarhim est diplômé de l'INBA de Tétouan. Sa pratique artistique interroge la relation profonde entre l'Homme nomade et son environnement, faisant de la transformation de la matière un langage visuel destiné à évoquer la mémoire enfouie dans la terre et à jeter un pont entre les êtres humains et leurs origines.

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

DANS LES POMMES	ANNEAU DE MARIN	PIVOT JULES	CRACK SUISSE	ANIMAL MARIN	PETITE GRECQUE	RETENUE
		ARDU				
POINTE COLÈRE		NOTE BASE DE PARFUM		ANNONCE UNE SUITE		BRIDE
ACERBE	BITURE	DOUX LOGIS HABITE		GRAVE DÉFAUT THALLIUM		
			GRECQUE		ÉMIR TURC	FORME D'ÊTRE
LIBERT- IN	EN BERNE DÉMODÉ		PARAFF- INE ARTICLE			
				SAISONS CHAUDES		
GUIGNE			ADVERBE	MAÎTRE DE SOI		LETTRES DE GUILIO COURBE
			DÉMON- STRATIF ARTICLE	SIGNAL SONORE PATIO		
COMPOS- ITEUR ITALIEN	VOYELLES	COUVRE- FEU RACAILLE				
		ARTICLE LETTRES DE POTTER		PETIT CUBE	D'ACCORD	ALUMIN- IUM
PRÉSENT CONTRE			FOURNI		FORME D'AVOIR	
DÉCOURONNÉ				PESTE		

Solution mots flechés d'hier

P	T	N	A	L	D	S	E	S	I	E	R		
D	A	M	E	S	E	S	E	P	A	R	G	N	E
S	E	C	T	E	I	T	E	V	E				
S	E	I	G	N	E	U	R	I	L				
S	N	E	M	E	R	I	T	E					
E	E	R	E	T	E								
U	C	I	E	L	E	L	A	N					
E	X	T	R	E	M	E	S	B	E				
M	E	N	U	R	E	T	T	I	O	N			
T	E	T	G	N	R	E	L	I					
F	T	E	E	T	E	N	U	L					

<p>Directeur de la Publication et de la Rédaction Mohamed Benarbia</p> <p>Secrétaire général de la rédaction Mohamed Bouarab</p> <p>Rédaction Hassan Bentaleb Alain Bouithy Mourad Tabet Wafaa Mejdoubi Mehdi Ouassat Rachid Meftah</p> <p>Responsable des ressources humaines Atika Rachdi</p>	<p>Directeur artistique Fouad Ezzafir</p> <p>Service technique Khadija Sabi (Responsable) Myriem Rehane Khadija Halafi Mariama Farki Elkandoussi Elmardi</p> <p>Révision Abdelmoumeïn Warrach</p> <p>Secrétariat Asmaa Tabaa</p> <p>Photographe Ahmed Laaraki</p> <p>Libération Quotidien (6j/7)</p> <p>Adresse de la Rédaction 33, Rue Amir Abdelkader B.P. 2165 - Casablanca Maroc</p>	<p>E-mail: Libération@libe.ma</p> <p>Téléphone: 0522.61.94.04</p> <p>Fax de la rédaction: 0522.62.09.72</p> <p>Service annonces et publicité E-mail: annoncesliberation@libe.ma</p> <p>Youssef El Gahs Mouna El Youssoufi Loubna Baghdadci Rkia Ait Dahman Siham Zaïter Fadwa Choukri</p> <p>44, Avenue des E.A.R 3^{ème} Etage - Casablanca Tél: 0522.31.00.62 0522.62.32.32</p>	<p>0522 60 23 44 Fax: 0522 31.28.10</p> <p>Imprimerie Les Editions Maghrebines 2000 exemplaires imprimés</p> <p>Distribution SAPRESS Dossier DE PRESSE 130 / 64</p> <p>Site web: www.libe.ma</p> <p>Journal Libération</p> <p>Libération Maroc</p> 
---	---	--	---

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORizontalement

- 1- Ils ont des nageoires pour pattes
- 2- Prêtèrent un de leurs organes
- 3- Proie de parolier – Qui a de gros os
- 4- Le pays en question... - Scandium
- 5- On y retourne sous peu – Eau du Congo
- 6- Aïeux
- 7- Niaises – Porte
- 8- Pote – Sassé
- 9- Elle soûle ferme ! – Id est
- 10- Feu de Sicile

VERTICALEMENT

- 1- Vieille arme
- 2- Au pied ! – Oublia
- 3- Affectation
- 4- Nuancèrent – Défini
- 5- Fin de forme – Anachorète
- 6- Paysan latin – Ase, dans un sens
- 7- Lentille – Clé de sons – Posé
- 8- Génées
- 9- N'ont donc plus de noyau
- 10- Patronne – Fils d'acides et d'alcools

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	V	E	R	B	O	M	A	N	I	E
2	A	C	E	R	B	I	T	E		U
3	D	R		A	S	T	R	E	S	
4	R	I	V	I	E	R	E		T	A
5	O	T	A	S	S	E		M	O	N
6	U		L	E	S		R	I	R	E
7	I	L	E		I	C	O	N	E	S
8	L	O	U	F	O	Q	U	E		S
9	L	U	R	O	N		E	N	T	E
10	E	P		U	S	A	N	T	E	S

Grilles de sudoku

Facile

	2	1	4	6				
6	5	7			4	9		
		9				5		
	7	6	2	9				
8	2			5	6			
			8	3	2	9		
5			8					
4	8		6		3	2		
		3	4	9	5			

Difficile

	5				6			
		2					3	
		6	4	2	8			
	8			3				
9	4	3	2	1	7			
	3				2			
7	8	9	3					
3			1					
9				6				

Moyen

		2	4	1				9
5				7	3	4		
8			3					
	6	8						5
	5			7				
4				5	1			
			5					2
2	4	1						6
7			6	8	4			

Expert

9	6		5	4				
			2	6				
	5	3	1					
7	2							
3	6				7	8		
						1	9	
				2	8	6		
			7	8				
	1	4			9	7		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

2	5	9	4	1	7	8	3	6
3	6	7	8	9	2	4	1	5
8	1	4	3	5	6	2	9	7
9	3	8	7	4	5	6	2	1
5	7	2	1	6	8	9	4	3
1	4	6	2	3	9	7	5	8
4	2	1	6	7	3	5	8	9
7	8	5	9	2	1	3	6	4
6	9	3	5	8	4	1	7	2

Difficile

8	9	7	2	5	6	4	1	3
4	1	2	7	9	3	5	8	6
6	5	3	1	8	4	9	2	7
7	8	5	9	6	1	2	3	4
1	3	9	4	7	2	8	6	5
2	4	6	8	3	5	1	7	9
3	6	1	5	2	9	7	4	8
5	7	4	6	1	8	3	9	2
9	2	8	3	4	7	6	5	1

Moyen

7	9	1	4	8	5	3	2	6
3	2	4	6	1	7	8	5	9
5	8	6	3	9	2	7	1	4
1	7	8	5	2	9	6	4	3
6	5	3	1	4	8	2	9	7
9	4	2	7	6	3	5	8	1
2	6	5	9	7	4	1	3	8
4	3	7	8	5	1	9	6	2
8	1	9	2	3	6	4	7	5

Expert

9	6	4	5	3	2	8	1	7
1	2	8	6	4	7	5	9	3
3	5	7	9	8	1	4	2	6
8	9	1	4	5	6	3	7	2
6	7	3	8	2	9	1	4	5
2	4	5	1	7	3	6	8	9
5	3	2	7	1	8	9	6	4
4	8	9	2	6	5	7	3	1
7	1	6	3	9	4	2	5	8

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Agriculture, de la
pêche Maritime,
du Développement
Rural et des Eaux
et Forêts
Direction Régionale de
l'Agriculture de
Casablanca-Settat
Direction Provinciale de
l'Agriculture de
Berrechid
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL SUR
OFFRES DE PRIX
N° 04/2026/DPA/B du
04/05/2026 à 10h30
(SEANCE PUBLIQUE)
Le 04/05/2026 à 10h30,
il sera procédé, dans la
salle de la réunion de la
Direction Provinciale de
l'Agriculture de Berre-
chid sise à n° : 5 boule-
vard Mohammed V,
quartier El youssef, Ber-
rechid, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel

d'offre ouvert National
sur offres de prix N°
04/2026/DPA/B du
04/05/2026 relatif à
TRAVAUX D'AMENA-
GEMENT DE DEUX
LOGEMENTS ADMINI-
STRATIFS RELE-
VANT DE LA
DIRECTION PROVIN-
CIALE D'AGRICUL-
TURE DE BERRECHID.
Le dossier d'appel d'of-
fres doit être téléchargé à
partir du portail des
marchés publics accessi-
ble à l'adresse :
www.marchespublics.go-
v.ma.
L'estimation des coûts
des prestations établies
par le maître d'ouvrage
est fixée à la somme de :
-Deux Cent Quatorze
mille Vingt-six Di-
rham, zéro centimes
TTC (214 026,00 Di-
rham TTC).
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme

de : - Quatre mille deux
Cent dirhams (4200,00
dhs)
Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt
des dossiers des concu-
rents doivent être
conformes aux disposi-
tions des articles 30 à 34
du décret n° 2-22-431 du
15 chaâbane 1444 (08
mars 2023) relatif aux
marchés publics.
Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers
par voie électronique
dans le portail des mar-
chés publics accessible à
l'adresse www.marches-
publics.gov.ma.
Il est prévu une visite
des lieux le 28 Avril 2026
à 10h30.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles pré-
vues par l'article n° 05
du Règlement de consul-
tation.

N° 2401/PA

PROVINCE DE TARPOUDANT
CERCLE OULED TEMA
CAIDAT MACHRAA ELAÏN
COMMUNE TIDISSI NISSENDALENE

APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL SUR OFFRE DE PRIX N°: 01TN/BC/2026

Le 05/05/2026 à 11:00, Il sera procédé, dans la Salle de Réunion de la COMMUNE TIDISSI NISSENDALENE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offre de prix pour : **ETUDES TECHNIQUES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, D'AMÉNAGEMENT ET SUIVI DES PROJETS DE LA COMMUNE TIDISSI NISSENDALENE**
Le cautionnement Provisoire est fixé à la somme de 4 000,00 DHS (Quatre Mille Dhs).
L'estimation des coûts des prestations est de 303.600,00 DHS (Trois Cent Trois Mille Six Cent Dhs)TTC
Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles du 30 à 34 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics www.marchespublics.gov.ma
Les concurrents sont invités à déposer leurs offres au Portail Marocain des Marchés Publics suivant l'arrêté n°1692.23 du 23 Juin 2023 du ministre délégué chargé du Budget relatif à la dématérialisation des procédures et documents relatifs aux marchés publics
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

N° 2397/PA

Royaume du Maroc
Ministère de
l'Équipement et de l'Eau



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والماء
الجمهورية المغربية

AVIS RECTIFICATIF
Appel d'offre N° 01/2026/DGM

Le Directeur Générale de la Météorologie informe que l'Avis d'appel d'offres n°01/2026/DGM relatif à Fourniture, Installation et Mise en service d'un radar météorologique Doppler de bande C pour la couverture de la région de Ouarzazate et les régions avoisinantes dans la province de Zagora, ainsi que les prestations de maintenance y afférentes. (Province de Zagora)

Est modifié comme suit :

Le 04/05/2026 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux des marchés et gestion comptables de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix N° 01/2026/DGM du 04/05/2026, pour : Fourniture, Installation et Mise en service d'un radar météorologique Doppler de bande C pour la couverture de la région de Ouarzazate et les régions avoisinantes dans la province de Zagora, ainsi que les prestations de maintenance y afférentes. (Province de Zagora).

Au lieu :

Le 13/04/2026 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux des marchés et gestion comptables de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix N° 01/2026/DGM du 13/04/2026, pour : Fourniture, Installation et Mise en service d'un radar météorologique Doppler de bande C pour la couverture de la région de Ouarzazate et les régions avoisinantes dans la province de Zagora, ainsi que les prestations de maintenance y afférentes. (Province de Zagora).

Le reste est sans changement.

N° 2398/PA

Ministère de l'Économie et des Finances
 Direction des Domaines
 de l'Etat
 Direction Régionale de FES

وزارة الاقتصاد والتنمية
 مديرية أملاك الدولة
 المغربية
 المديرية الجهوية بفاس

**Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix
N°:04/DRDE-FES/2026**

Le 22 Avril 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines de l'Etat de Fès sis angle Av des FAR et rue Wassil Ibn Atee, Fès, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n° :04/DRDE-FES/2026, ayant pour objet : **Réalisation des prestations topographiques pour l'établissement des dossiers techniques cadastraux de morcellement, de fusion et de mise en concordance, plus les dossiers techniques de règlement de copropriété pour les immeubles domaniaux situés dans le ressort territorial de la Délégation des Domaines de l'Etat de MEKNES.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Trois cent quarante-sept mille quatre cent dirhams toutes taxes comprises (347 400 dhs TTC).**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Six mille neuf cent quarante-huit dirhams (6 948,00 dhs) ;**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 2399/PA

Royaume du Maroc
Université Mohammed Premier
Faculté de Médecine et de Pharmacie-
Oujda



المملكة المغربية
جامعة محمد الأول
كلية الطب والصيدلة
وجدة

**ROYAUME DU MAROC
UNIVERSITE MOHAMMED PREMIER
FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE D'OUIDA**

AVIS DU CONCOURS DE RESIDANAT

La Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda organise un concours pour le recrutement de 183 résidents civils, (145 postes avec contrat et 38 postes bénévoles (dont 34 pour les candidats nationaux et 04 pour les étrangers)), session du 12 mai 2026, répartis comme suit :

RESIDENTS CIVILS

- Spécialités médicales : 115 postes
(91 postes avec contrat et 21 postes bénévoles et 03 postes bénévoles pour les candidats étrangers).
- Spécialités chirurgicales : 51 Postes
(41 postes avec contrat et 09 postes bénévoles et 01 poste bénévole pour les candidats étrangers).
- Spécialités biologiques : 13 Postes
(09 postes avec contrat et 04 postes bénévoles)
- Spécialités pharmaceutiques : 04 Postes avec contrat

Les candidats désirant se présenter au concours de résidanat doivent s'inscrire sur le lien électronique suivant :

https://scolarte-fmpo.ump.ma/type_candidatures

et déposer leurs demandes de candidature à la Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda avant le 27/04/2026.

Le dossier comporte :

- Une demande manuscrite de candidature indiquant le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, l'adresse, le numéro de téléphone du candidat, e-mail du candidat, la spécialité choisie (Médicale, Chirurgicale, Biologique ou pharmaceutique).
- Une photocopie légalisée du diplôme de doctorat.
- Une attestation d'équivalence pour les diplômés étrangers.
- Deux (02) extraits d'acte de naissance moins de 3 mois.
- Photocopie de la CIN.

Le calendrier relatif au déroulement du concours sera affiché ultérieurement à la Faculté.

N.B :

- Les dossiers de demandes de concours doivent être déposés par le candidat lui-même à la Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda (Cellule Internat- Résidanat).

Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda - Tel : 0536 53 14 14. Fax : 0536 53 19
Site internet : <http://fmpo.ump.ma>



N° 2400/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SECRETARIATGENERAL
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N°11/2026/INDH

Le 06/05/2026 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix concernant :

Acquisition d'une ambulance au profit de la population rurale à la commune Lehri -Province de Khénifra.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le Maître d'ouvrage : M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8 000,00 (huit mille) dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 450 000,00 (quatre cent cinquante mille) dirhams TTC.

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et de l'arrêté du ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les prospectus, notices, catalogues et autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés au Secrétaire Général- Province de Khénifra, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au Président de la commission d'ouverture des plis.

N° 2403/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SECRETARIATGENERAL
DBM

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
N°12/2026/INDH

Le 06/05/2026 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix concernant :

Acquisition de trois Ambu-

lances équipées au profit des communes : El Kbab - Ait Ishaq et Moulay Bouazza -Province de Khénifra.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le Maître d'ouvrage : M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 25 000,00 (vingt-cinq mille) dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 350 000,00 (un million trois cent cinquante mille) dirhams TTC.

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et de l'arrêté du ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le Maître d'ouvrage : M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8 000,00 (huit mille) dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 450 000,00 (quatre cent cinquante mille) dirhams TTC.

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et de l'arrêté du ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les prospectus, notices, catalogues et autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés au Secrétaire Général- Province de Khénifra, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au Président de la commission d'ouverture des plis.

N° 2404/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SECRETARIATGENERAL
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N°13/2026/INDH

Le 06/05/2026 à 12 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix concernant :

Acquisition d'un véhicule d'aide sociale d'urgence pour le transport des personnes sans-abris à la commune M'riat -Province de Khénifra.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le Maître d'ouvrage : M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7 000,00 (sept mille) dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 360 000,00 (trois cent soixante mille) dirhams TTC.

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et de l'arrêté du ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

N° 2405/PA

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les prospectus, notices, catalogues et autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés au Secrétaire Général- Province de Khénifra, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au Président de la commission d'ouverture des plis.

N° 2405/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION CASABLANCA
SETTAT

PROVINCE DE
SIDI BENNOUR
CERCLE DE ZEMAMRA
CIADAT DES GHNADRA
C.T LAGHNADRA

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ

N° 03./2026
(Séance publique)

le jeudi 23/04/2026 à 10 Heures, Il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Président de la Commune LAGHNADRA à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offre de prix pour :

Travaux de construction des murs de clôture des cimetières et à la commune laghnadra

Il est obligé de télécharger le dossier à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : HUIT MILLE NEUF CENT DIRHAMS (8900.00DHS)

- L'estimation du coût des prestations est fixée à : QUATRE CENT QUARANTE SIX MILLES SEPT CENT SOIXANTE DHS

N° 2406/PA

TTC. (446760,00 DHS).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles de 30 au 34 du décret n° 2.22.431 précité.

Les concurrents doivent envoyer les dossiers par courrier électronique via le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma.

Et vu l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de la consultation.

N° 2406/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR PROVINCE DE TARODANT CERCLE OULED TEIMA COMMUNE LAKHNAFIF						
PROGRAMME PREVISIONNEL TRIENNAL 2026 à 2028						
* Maître d'ouvrage: Commune Territoriale LAKHNAFIF						
Le programme prévisionnel des marchés que la Commune de LAKHNAFIF envisage de lancer pour l'année budgétaire 2026 et les deux années suivantes 2027 et 2028 est présenté ci-après						
a) Prestations des Travaux						
* Année budgétaire : 2026.						
N°	Objet de travaux	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Obs
1	Extension réseau électrique des douars de la Commune.	Tous Douars	2.247.672,25	AO	/	/
2	Dallage des plates des Douars de la Commune.	Les douars de la commune	384.000,00	AO	/	/
3	Construction de l'annexe EL HAJUJ 1er tranche.	Douar EL Hajaj	1.560.000,00	AO	/	/
4	Construction d'un complexe sportif à la commune.	La commune	6.418.000,00	AO	/	/
Total Estimatif 2026			10.609.672,25			
* Année budgétaire :2027						
N°	Objet des travaux	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Obs
1	Renouveau du réseau au Fédération LAKHNAFIF d'eau potable.	Fédération LAKHNAFIF		AO		
* Année budgétaire :2028						
N°	Objet des travaux	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Obs
1	Projet d'assainissement dans tous les douars de la commune	Tous Douars		AO		
b) Prestations de fournitures						
ANNEE 2026						
N°	Objet des Fournitures	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Obs
1	Acquisition d'une ambulance	La commune	500.000,00	AO	/	/
2	Acquisition d'un camion hydrocoursur	La commune	1.320.000,00	AO	/	/
Total Estimatif 2026			1.820.000,00			
ANNEE 2027						
N°	Objet des Fournitures	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Obs
1	Acquisition d'un camion citerne	La commune		AO	/	/
ANNEE 2028						
N°	Objet des Fournitures	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Obs
1	Acquisition d'un camion benne tasseuse	La commune		AO	/	/
c) Prestations de services						
ANNEE 2026						
N°	Objet des services	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Obs
1	Etude Technique	Tous Douars	100.000,00	AO/BC	/	/
Total Estimatif 2026			100.000,00			
ANNEE 2027						
N°	Objet des services	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Obs
1	Etude Technique	Tous Douars		AO/BC		
ANNEE 2028						
N°	Objet des services	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Obs
1	Etude Technique	Tous Douars		AO/BC		

N° 2402/PA

FiduExpress
Cabinet de Travaux
Comptables, Juridiques &
Fiscaux
DOSILAB SARL
Suivant un PV de l'AGE
du 20/02/2026, La collectivité
des associés décide ce qui suit :
* L'augmenter du capital
social de 900 000.00 DHS,
afin de le porter de 100
000.00 DH à
1 000 000.00 DH par la
création de 9000 parts
sociales nouvelles de 100 DH
chacune, par compensation
avec des créances li-

quides et exigibles sur la
société (compte courant).
* La mise à jour des articles
6 et 7 des statuts
Le dépôt légal a été effectué
au tribunal de première
instance de Mohammédia,
le 09/04/2026 sous le
numéro : 759.

N° 2409/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION
DE CASABLANCA-
SETTAT

PREFECTURE DES AR-
RONDISSEMENT ANFA
COMMUNE DE
CASABLANCA
ARRONDISSEMENT
ANFA
DIRECTION
DES SERVICES
SERVICE DES
MARCHES ET
DES AFFAIRES
FINANCIÈRES
BUREAUX DES MARCHES
Avis d'appel d'offres
ouvert national
Sur offres de prix
n°07 / AA / 2026
Le JEUDI 07 MAI 2026 à 12

H, il sera procédé, dans le
bureau du président de
l'arrondissement Anfa, sis
Rue Skhirate angle Ain
Atiq Casablanca à l'ouverture
des plus relatifs à l'appel
d'offres ouvert national
n°07 / AA /
2026du07/05/2026
Pour : Travaux d'entretien
des voies (renforcement de
la chaussée)
Lieu d'exécution : Rues de
l'arrondissement Anfa.
Le dossier d'appel d'offres
national doit être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics Acces-

sible à l'adresse:
www.marchespublics.gov.
ma.
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme De 2.277.000,00
(Deux Million Deux Cent
Soixante-Dix -Sept Mille
Dirhams) Toutes taxes
comprises.
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
45.000,00 Quarante-Cinq
Mille dirhams.
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents doi-

vent être
conformes aux dispositions
des articles 30 à 34 du
décret relatif aux marchés
publics.
Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des
marchés publics accessible
à l'adresse www.marches-
publics.gov.ma.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n°6du règlement
de consultation.
N° 2410/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
المملكة المغربية
وزارة الداخلية

Province de Rehamna

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection des prestataires de services pour la mise en œuvre du programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes dans les métiers du digital au niveau de la province de Rehamna

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain. La province de Rehamna lance un appel à manifestation du programme appui au Développement de l'Entrepreneuriat chez les Jeunes dans les métiers du Digital. Ce programme qui vise à améliorer l'accès des jeunes à des opportunités économiques dans la province de Rehamna ambitionne de :

- Mettre en place une approche pilote de déploiement des programmes publics d'appui à l'entrepreneuriat, à travers des acteurs professionnels associatifs, permettant d'assurer une plus grande proximité des bénéficiaires, tout en garantissant un niveau de qualité de l'appui délivré à travers la professionnalisation des acteurs et leur suivi-évaluation ;
- Déployer un mécanisme combiné, offrant un appui technique et financier, permettant de faire face aux différentes contraintes identifiées en matière de développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes ;
- Mettre en œuvre une offre d'appui qui couvre de façon homogène et continue toute la chaîne de valeur d'appui à l'entrepreneuriat
- Dans ce contexte et afin de répondre aux objectifs du programme objet de cet appel à manifestation d'intérêt, la province de Rehamna souhaite s'attacher les services des associations d'appui à l'entrepreneuriat capables de fournir des services de sensibilisation et d'accompagnement à un nombre défini de porteurs de projets et des jeunes entrepreneurs.


Cet appel à manifestation s'adresse en particulier aux associations répondant aux critères suivants :

- Une existence légale de l'entité et une expérience, d'au moins 3 ans dans le domaine d'accompagnement à l'entrepreneuriat, au Maroc de préférence ;
- La disponibilité des états financiers des deux dernières années ;
- La connaissance du territoire et ses potentialités économiques ;
- La capacité de fournir des services de proximité aux bénéficiaires dans la province ;
- La capacité de fournir un traitement spécifique de la population cible du programme 3 de l'INDH
- La capacité de fournir un traitement spécifique de la population cible du programme 3 de l'INDH
- Les critères d'éligibilité détaillés et les obligations des associations sont prescrits dans les termes de référence à retirer auprès de la Division de l'Action Sociale relevant de la province de Rehamna.

Pour plus d'informations, les associations peuvent prendre contact avec la Division de l'Action Sociale au niveau de la province de Rehamna ou adresser un courrier électronique à l'adresse mail suivante : dasrhamna@gmail.com

Les associations intéressées doivent déposer leurs dossiers de candidature, **au plus tard Mercredi 22 Avril 2026 à 16 h30**, au bureau d'ordre de la province Rehamna :

Province de Rehamna :
Avenue Hassan II, Ben Guerir



N° 2407/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PREFECTURE D'INEZGANE-AIT MELLOUL
CONSEIL PREFECTORAL

PROGRAMME PREVISIONNEL TRIENNAL MODIFICATIF N°1

Maître d'ouvrage: Président du Conseil de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul

Année budgétaire (N): 2026

Le programme prévisionnel des marchés que le Président du Conseil de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul (Maître d'ouvrage) envisage de lancer pour l'année budgétaire 2026 et les deux années suivantes 2027 et 2028 est présenté ci-après:

A- PRESTATION DES TRAVAUX

Année budgétaire 2026						
N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	Travaux de création d'une Poste publique d'apprentissage de la conduite et d'un Centre d'examen pratique pour l'obtention du permis de conduire à Ait Melloul, Préfecture d'Inezgane Ait Melloul	Commune d'Ait Melloul	3 960 000,00	Appel d'offres ouvert national	Juin	---

Année budgétaire 2027		
N°	Objet	Lieu d'exécution
1	---	---

Année budgétaire 2028		
N°	Objet	Lieu d'exécution
1	---	---

B- PRESTATION DE FOURNITURES

Année budgétaire 2026						
N°	Objet	Lieu de livraison	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	Acquisition d'un autobus pour le transport des patients souffrant d'insuffisance rénale	Commune d'Ait Melloul	400 000,00	Appel d'offres ouvert	Avril	Réservé
2	Acquisition de matériel informatique	Commune d'Ait Melloul	100 000,00	Appel d'offres ouverts simplifié	Avril	Réservé
3	Acquisition de véhicules de transport scolaire et scolaire	Commune d'Ait Melloul	1 000 000,00	Appel d'offres ouvert	Mai	Réservé
4	Hébergement, restauration, réception et déplacement de la délégation marocaine en visites d'échange à la commune de Castelnaudary en France dans le cadre de la coopération décentralisée franco-marocaine sous le thème « Regards croisés pour un service de qualité, en France et au Maroc »	France	184 230,00	Appel d'offres ouvert	Juin	Réservé

Année budgétaire 2027		
N°	Objet	Lieu d'exécution
---	---	---

Année budgétaire 2028		
N°	Objet	Lieu d'exécution
---	---	---

C- PRESTATION DE SERVICES

Année budgétaire 2026						
N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Période	Observation
---	---	---	---	---	---	---

Année budgétaire 2027		
N°	Objet	Lieu d'exécution
---	---	---

Année budgétaire 2028		
N°	Objet	Lieu d'exécution
---	---	---

N° 2408/PA

-STE ADAM JADO CASH SARL AU-
" DISSOLUTION "

I) Aux termes du PVAGE en date du 31/03/2026, les associés de la Sté dite : STE ADAM JADO CASH SARL AU » a décidé de :

• Prononcer la dissolution anticipée de la Sté à compter de ce jour.

Nommer en qualité de liquidateur Mr. AOULAD ABDE-NABI MOUNIR, titulaire de la CIN : R249501. Fixer le siège de la liquidation : HAY 2 AVENUE LE MARTYRE BEN EL HAJ ALI BENI BOUAYACH AL HO-CEIMA.

II) Le Dépôt Légal a été effectué au G.T.P.I d'Al-Hoceima, le 02/04/2026 Sous le N° 96. POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 2412/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING

G -SARL-BOUZNKA
Tél/Fax: 0537649573.
Constitution d'une S.A.R.L. AU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/03/2026. IL a été établi les Statuts d'une Société à responsabilité limitée d'associe unique, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : " CHRONOS PREST 95" S.A.R.L AU
Siège Social : 5 BD ABDELAH BEN YASSINE IMM BELLEDONE ETAGE 5 N°5, CASABLANCA.

Associé unique :
- Mr. RACHID LAFIE, apporteur en numéraire 100.000,00 DHS soit 1000 parts sociales.
Objet :
-TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISE NATIONALE ET INTERNATIONALE POUR SON

COMPTE ET POUR LE COMPTE DES TIERS ;
-IMPORT ET EXPORT ;
-INTERMEDIARIES DU COMMERCE DE GROS ET DEMI GROS.

Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. RACHID LAFIE.
Dépôt légale : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de commerce Casablanca sous le N° 1019792 RC N° 724399.

N° 2413/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL-BOUZNKA

Tél/Fax: 0537649573.
Constitution d'une S.A.R.L. AU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/03/2026. IL a été établi les Statuts d'une Société à responsabilité limitée d'associe unique, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : " COT SEA IMMO " S.A.R.L AU
Siège Social : 5 BD ABDELAH BEN YASSINE IMM BELLEDONE ETAGE 5 N°5, CASABLANCA.

Associé unique :
- Mr. EL HACHMI MOATASSIM, apporteur en numéraire 100.000,00 DHS soit 1000 parts sociales.
Objet :
- PROMOTION IMMOBILIER.

Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. EL HACHMI MOATASSIM.

Dépôt légale : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de commerce Casablanca sous le N° 1019667 RC N° 724455.
N° 2414/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL-BOUZNKA

Tél/Fax: 0537649573.
Constitution d'une S.A.R.L. AU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/03/2026. IL a été établi les Statuts d'une Société à responsabilité limitée d'associe unique, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : " LARIA IMMOBILIER " S.A.R.L AU
Siège Social : 5 BD ABDELAH BEN YASSINE IMM BELLEDONE ETAGE 5 N°5, CASABLANCA.

Associé unique :
- Mr. EL HACHMI MOATASSIM, apporteur en numéraire 100.000,00 DHS soit 1000 parts sociales.
Objet :
- PROMOTION IMMOBILIER.

Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. EL HACHMI MOATASSIM.

Dépôt légale : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de commerce Casablanca sous le N° 1019668 RC N° 724457.
N° 2415/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°02/2026/BP/PAZ

Le 05 Mai 2026 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président du conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert national sur offres de prix pour :

Achèvement des travaux de construction de la maison de culture à demnate, province d'Azilal

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des services au conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : trente-cinq millions de dirhams (35 000,00 DH)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million sept cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante dirhams ,00 Cts(1 786 260,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaaban 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail du marché publics.

Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la direction générale des services

au siège conseil provincial d'Azilal au plus tard le : 04 Mai 2026 à 16 H 30 mn ou remis séance tenante, au président de la commission d'appel d'offre.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 2416/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

PROVINCE D'AZILAL
COMMUNE DE ZAOUJAT AHANSAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N°05/2026/BC/CT.ZA/PAZ

Le 28/04/2026 à 11 h il sera procédé, dans la salle de réunions de la CT de zaoujat ahansal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour :

- Aménagement piste reliant ImawneNinkrif et Inkrif.

- Aménagement piste reliant Ighrme N'Talmeste et Toujoudine

-Aménagement piste reliant Tirizite et Amrhoune. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir

du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatre millions cent dix-huit mille neuf cent dix-huit dirhams, 00 Cts (4.900,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deuxcent quarante six mille dirhams (246000,00DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2du règlement de consultation.
N° 2417/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU PRÉSCOLAIRE & DES SPORTS

ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

CASSABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA
AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

OUVERT SUR OFFRE DES PRIX N° 04J/EXP/2026 (Séance publique)

1) Le lundi 4 Mai 2026 à 10h :30min, il sera procédé à la salle de réunions de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale situé au N°1 rue Victor Hugo ELJADIDA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres simplifié ouvert sur offre de prix d'objet : Prestations de restauration et de réception au profit des formateurs, organisateurs et cadres pédagogiques et administratifs dans le cadre du programme provincial de formation continue 2026 et des activités pédagogiques organisées par la Direction Provinciale d'El Jadida.

2) Le dossier d'Appel d'Offres peut être téléchargé à partir du portail des Marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

3) Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 50 000.00 DH (cinquante

mille dirhams)

4) L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

Min : 1 796 613,50 (Un million sept cent quatre-vingt-seize mille six cent treize dirhams et cinquante centimes) (TTC)
Max : 2 695 000,00 (Deux millions six cent quatre-vingt-quinze mille dirhams) (TTC)

5) Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32, 34, 35 et 135 et Décret n° 2-22-431 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

6) Les concurrents doivent envoyer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma, en application des dispositions du décret cité ci-dessus et l'arrêté n° 1692-23, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

7) Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.
N° 2418/PA

Année Budgétaire 2027 Présentation abrégée des principaux projets		
N°	OBJET DES TRAVAUX	Lieu d'Exécution
1	Réalisation de la deuxième tranche de la clôture au Nouveau Port de Safi	Nouveau port de safi
2	Télégestion du réseau d'eau potable au port de Safi ville	Port safi ville
3	Télégestion du réseau électrique au port de Safi ville	Port safi ville
B-PRÉSTATION DE FOURNITURES		
N°	OBJET	Lieu d'Exécution
1	Acquisition des équipements de sécurité	Port safi ville
2	Acquisition des équipements de sureté	Port safi ville
3	Acquisition des équipements de sécurité	Nouveau port de safi
4	Acquisition des équipements de sureté	Nouveau port de safi
5	Acquisition des équipements de l'environnement	Nouveau port de safi
6	Acquisition des équipements de police	Nouveau port de safi
7	fourniture des équipements de sécurité au port d'Essaouira	Port d'Essaouira
8	fourniture de matériel informatique pour le port d'Essaouira	Port d'Essaouira
9	matériel de bureau	Nouveau port de safi
C-PRÉSTATION DE SERVICES		
N°	OBJET	Lieu d'Exécution
1	l'exécution des prestations de nettoyage au port d'Essaouira et l'évacuation des ordures à la décharge publique	Port d'Essaouira
Année Budgétaire 2028 Présentation abrégée des principaux projets		
N°	OBJET	Lieu d'Exécution
1	Travaux de Confortement des quais du port de pêche de Safi Ville	Port de Safi ville
B-PRÉSTATION DE FOURNITURES		
N°	OBJET	Lieu d'Exécution
1	Acquisition des équipements de sécurité	Safi ville
2	Acquisition des équipements de sureté	Safi ville
3	Acquisition des équipements de sécurité	Nouveau port de safi
4	Acquisition des équipements de sureté	Nouveau port de safi
5	Acquisition des équipements de l'environnement	Nouveau port de safi
6	Acquisition des équipements de police	Nouveau port de safi
7	moblier de bureau	Nouveau port de safi
8	matériel de bureau	Nouveau port de safi
9	Fourniture de matériel informatique pour le port d'Essaouira	Port d'Essaouira
10	Fourniture des équipements de sécurité au port d'Essaouira	Port d'Essaouira
11	Fourniture de mobilier de bureau pour le port d'Essaouira	Port d'Essaouira
12	Fourniture de matériel de bureau pour le port d'Essaouira	Port d'Essaouira
C-PRÉSTATION DE SERVICES		
N°	OBJET	Lieu d'Exécution
-	-	-
-	-	-

N° 2411/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
DBM/SM**

Avis de la consultation architecturale ouverte n° 01/INDH/2026

Le 05/05/2026 à 10H00 il sera procédé dans les bureaux du service des marchés au secrétariat général de la province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte n° 01/INDH/2026 ayant pour objet :

ÉTUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 11 UNITÉS PRÉSCOLAIRES TYPE 1 : 2 AU CERCLE ER RICH, 5 AU CERCLE BOUMIA, 2 AU CERCLE IMILCHIL ET 2 AU CERCLE TOUNFITE- ET 1 UNITÉ PRÉSCOLAIRE AU CERCLE TOUNFITE TYPE 2 PROVINCE DE MIDELT.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 3 070 000,00 DHS HT (TROIS MILLION SOIXANTE DIX MILLE DIRHAMS HORS TAXES) Y COMPRIS LA CLÔTURE. Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés ou bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province de MIDELT.

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de la consultation architecturale.

N° 2422/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
DBM/SM**

Avis de la consultation architecturale ouverte simplifiée n° 02/INDH/2026

Le 28/04/2026 à 10H30 il sera procédé dans les bureaux du service des marchés au secrétariat général de la province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte simplifiée n° 02/INDH/2026 ayant pour objet :

ÉTUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DAR AL OMOUMA A AGOUDIM, COMMUNE AGOUDIM -CERCLE TOUNFITE, PROVINCE DE MIDELT.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 1 700 000,00 DHS HT (UN MILLION SEPT CENT MILLE DI-

RHAMS HORS TAXES). Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés ou bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province de MIDELT.

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de la consultation architecturale.

N° 2423/PA

**Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse,
de la Culture et
de la Communication
Département
de la Jeunesse
DIRECTION
PROVINCIALE
DE TAOUNATE
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT NATIONALE
N°03/2026**

Le 05/05/2026 à 11Heures, il sera procédé, dans le bureau des marchés de la direction provinciale de la

jeunesse, de la culture et des communications -secrétariat jeunesse-taounate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert nationale sur offres de prix n° 03/2026, pour objet : Prestations de restauration collective des colonies de vacances relevant de la direction provinciale de taounate du ministère de la jeunesse, de la culture et de la communication- département de la jeunesse-- lot unique -

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 701415,00 dhs(sept cents un mille quatre cent quinze dhs 00cts)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:14028,30dhs (quatorze mille vingt-huit dhs 30 cts) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être Conformes aux Dispositions des articles 30, 32, 34, 37 et 135 du décret 2-22-431 relatif aux Marchés publics et à l'arrêté Du ministre délégué auprès

du ministre de l'économie et des Finances, chargé du budget n°1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la Dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de Consultation.

N° 2424/PA



**Appel d'offres national simplifié ouvert au "rabais ou à majoration" N°06/I/26
(Séance publique)**

Il sera procédé, le 23avril2026 à partir de 10h00minute, dans les Locaux de l'AREF Casablanca-Settat (sise à l'intersection du bd Ibn Sina et bd Sidi Abderrahmane, Hay Elhassani Casablanca)à l'Ouverture, en séance publique, des plis relatifs à l'appel d'offres national simplifié ouvert au "rabais ou à majoration" ayant pour objet :TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE TROIS ECOLES PIONNIERES ELBAROUDI, AL FKIH AL KANOUNI ET AL MAKDISSI DEPENDANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE EL FIDA MERS SULTAN,

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du Maître d'ouvrage (en Dirhams Toutes Taxes Comprises) est fixée comme suit :

Objet	Montant de l'estimation en chiffres TTC (en dirhams)	Montant de l'estimation en lettres TTC (en dirhams)	Montant de la caution provisoire en chiffres (en dirhams)	Montant de la caution provisoire en lettres (en dirhams)
TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE TROIS ECOLES PIONNIERES ELBAROUDI, AL FKIH AL KANOUNI ET AL MAKDISSI DEPENDANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE EL FIDA MERS SULTAN,	1.172.079,60	UN MILLION CENT SOIXANTE DOUZE MILLE SOIXANTE DIX NEUF DIRHAMS SOIXANTE CENTIMES	23 400,00	Vingt-trois mille quatre cent Dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret no 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars2023) relatif aux marchés publics et à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 et 10 du Règlement de Consultation.

N° 2419/PA



**Appel d'offres national simplifié ouvert au "rabais ou à majoration" N°07/I/26
(Séance publique)**

Il sera procédé, le 23avril2026 à partir de 11h00minutes, dans les Locaux de l'AREF Casablanca-Settat (sise à l'intersection du bd Ibn Sina et bd Sidi Abderrahmane, Hay Elhassani Casablanca)à l'Ouverture, en séance publique, des plis relatifs à l'appel d'offres national simplifié ouvert au "rabais ou à majoration" ayant pour objet:travaux d'aménagement et de réhabilitation de trois écoles pionnières: YATRIB, IBN KHALDOUNE, et LALLA HASNA dépendant de la direction provinciale EL FIDA MERS SULTAN, Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du Maître d'ouvrage (en Dirhams Toutes Taxes Comprises) est fixée comme suit :

Objet	Montant de l'estimation en chiffres TTC (en dirhams)	Montant de l'estimation en lettres TTC (en dirhams)	Montant de la caution provisoire en chiffres (en dirhams)	Montant de la caution provisoire en lettres (en dirhams)
Travaux d'aménagement et de réhabilitation de trois écolespionnières : YATRIB, IBN KHALDOUNE, et LALLA HASNA dépendant de la direction provinciale EL FIDA MERS SULTAN	1.038.646,80	UN MILLION TRENTE HUIT MILLE SIX CENT QUARANTE SIX DIRHAMS QUATRE VINGT CENTIMES	20 700,00	Vingt mille sept cent Dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret no 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars2023) relatif aux marchés publics et à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 et 10 du Règlement de Consultation.

N° 2420/PA

**Appel d'offres national simplifié ouvert au "rabais ou à majoration" N°08/I/26
(Séance publique)**

Il sera procédé, le 23 avril2026 à partir de 12h00minute, dans les Locaux de l'AREF Casablanca-Settat (sise à l'intersection du bd Ibn Sina et bd Sidi Abderrahmane, Hay Elhassani Casablanca)à l'Ouverture,

en séance publique, des plis relatifs à l'appel d'offres national simplifié ouvert au "rabais ou à majoration" ayant pour objet lestravaux d'aménagement et de réhabilitation de deux lycées collégiaux pionniers : MARIAM AL FIIHRYA ET AL JAHID, dépendant de la direction provinciale EL FIDA MERS SULTAN.

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du Maître d'ouvrage (en Dirhams Toutes Taxes Comprises) est fixée comme suit :

Objet	Montant de l'estimation en chiffres TTC (en dirhams)	Montant de l'estimation en lettres TTC (en dirhams)	Montant de la caution provisoire en chiffres (en dirhams)	Montant de la caution provisoire en lettres (en dirhams)
TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE DEUX LYCEES COLLEGIUX PIONNIERS : MARIAM AL FIIHRYA ET AL JAHID, DEPENDANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE EL FIDA MERS SULTAN	1 067 635,20	UN MILLION SOIXANTE SEPT MILLE SIX CENT TRENTE CINQ DIRHAMS VINGT CENTIMES	21 300,00	Vingt un mille trois cent Dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret no 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars2023) relatif aux marchés publics et à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 et 10 du Règlement de Consultation.

N° 2421/PA

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE RECYCLAGE SARL
Capital : 100 000.00 DHS
Siège social : 12 RUE SABRI BOUJEMAA ETAGE 1 N°6 CASA-BLANCA-MAROC RC 724365
Avis de constitution Au terme d'un acte ssp

en date du 04/03/2026
Il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée avec les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION: « SOCIÉTÉ NOUVELLE DE RECYCLAGE SARL »
OBJET (sommaire):
- Transport de marchan-

disés pour le compte d'autrui
- Recyclage des marchandises.
Siège Social : 12 RUE SABRI BOUJEMAA ETAGE 1 N°6 CASA-BLANCA-MAROC
Capital Social : 100 000.00 dhs divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs cha-

cune attribué :
- Mr AZIZ EL FILALI : 500 parts
- Mr MOHAMMED EL FILALI : 500 parts
Gérance :
Mr AZIZ EL FILALI
Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
L'associés Mr AZIZ EL FI-

LALI sera habilité à signer pour le fonctionnement des comptes bancaires de la société.
La société sera engagée pour tous les actes la concernant par la signature du Mr AZIZ EL FILALI
Année Sociale : du 1 janvier au 31 décembre

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RC
Le dépôt légal a été effectué au Greffe du tribunal de commerce de Casablanca Sous RC N°724365 du 09/04/2026
N° 2428/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
COMMUNE D'AZILAL
DIVISION TECHNIQUE

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°01/2026/C.AZ

Relatif au : Pavage des rues aux quartiers sous équipés de la ville d'Azilal (2eme tranche).

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offre ouvert national N° 01/2026/C.AZ Publié au journal Libération N° 10 759 en date du 17/03/2026, est Reporté à la date du **Vendredi 24 Avril 2026 à 10 h.**

- Motif de Report : Modifications dans RC.
- Le reste est inchangé.

N° 2425/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
COMMUNE D'AZILAL
DIVISION TECHNIQUE

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°02/2026/C.AZ

Relatif au : TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE A LA VILLE D'AZILAL.

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offre ouvert national N° 02/2026/C.AZ Publié au journal Libération N° 10 759 en date du 17/03/2026, est Reporté à la date du **Vendredi 24 Avril 2026 à 10 h.**

- Motif de Report : Modifications dans RC.
- Le reste est inchangé.

N° 2426/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la santé et de la protection sociale
Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé Tétouan



المملكة المغربية
وزارة الصحة و الحماية الاجتماعية
المعهد العالي لتكوين التمريضية و تقنيات الصحة بتطوان

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ
N° 03/ISPITST/2026
(SEANCE PUBLIQUE)

Le Mardi 28/04/2026 à 11h, il sera procédé, dans la salle de réunion de l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé de Tétouan, sis avenue Abdekhaleq Toress Hôpital Civil de Tétouan, Sanit R'mel - Route de Martil à Tétouan à l'ouverture des plis, relatif à l'appel d'offre ouvert simplifié n°03/ISPITS/2026 pour objet :

- Acquisition, installation et mise en service du matériel informatique et de logiciel pour l'équipement de la salle d'informatique au sein de l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé de Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres ouvert simplifié doit être téléchargé à partir du portail des marchés Publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
♦ 295 000,00 DH T.T.C (Deux cent quatre-vingt-quinze mille Dirhams)
Le cautionnement provisoire est fixé à :
♦ 5000,00 DH (Cinq Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les prospectus et les notices exigés par le dossier d'appel d'offres Ouvert Simplifié doivent être déposés dans le bureau des marchés au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article (04) du règlement de consultation.

N° 2427/PA

Horaires des trains

Grille Horaire "Casa Vgs - Tanger" à partir du 15 Septembre 2025

Sens Casa voyageurs > Tanger							
N° de Train	Casa Voyageurs		Rabat Agdal		Kénitra		Tanger Ville
	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Arrivée
**1001	6:00	06:51	06:56	07:26	07:29		08:17
1005	7:00	07:51	07:56	08:26	08:29		09:17
1009	8:00	08:51	08:56	09:26	09:29		10:17
1013	9:00	09:51	09:56	10:26	10:29		11:17
1017	10:00	10:51	10:56	11:26	11:29		12:17
1021	11:00	11:51	11:56	12:26	12:29		13:17
1025	12:00	12:51	12:56	13:26	13:29		14:17
1033	14:00	14:51	14:56	15:26	15:29		16:17
1037	15:00	15:51	15:56	16:26	16:29		17:17
1041	16:00	16:51	16:56	17:26	17:29		18:17
1045	17:00	17:51	17:56	18:26	18:29		19:17
1049	18:00	18:51	18:56	19:26	19:29		20:17
1053	19:00	19:51	19:56	20:26	20:29		21:17
**1057	20:00	20:51	20:56	21:26	21:29		22:17
1061	21:00	21:51	21:56	22:26	22:29		23:17

Sens Tanger > Casa voyageurs							
N° de Train	Tanger Ville		Kénitra		Rabat Agdal		Casa Voyageurs
	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Arrivée
**2001	6:00	6:50	6:53	07:22	07:27		08:17
2005	7:00	7:50	7:53	08:22	08:27		09:17
2009	8:00	8:50	8:53	09:22	09:27		10:17
2013	9:00	9:50	9:53	10:22	10:27		11:17
2017	10:00	10:50	10:53	11:22	11:27		12:17
2021	11:00	11:50	11:53	12:22	12:27		13:17
2025	12:00	12:50	12:53	13:22	13:27		14:17
2033	14:00	14:50	14:53	15:22	15:27		16:17
2037	15:00	15:50	15:53	16:22	16:27		17:17
2041	16:00	16:50	16:53	17:22	17:27		18:17
2045	17:00	17:50	17:53	18:22	18:27		19:17
2049	18:00	18:50	18:53	19:22	19:27		20:17
2053	19:00	19:50	19:53	20:22	20:27		21:17
**2057	20:00	20:50	20:53	21:22	21:27		22:17
2061	21:00	21:50	21:53	22:22	22:27		23:17

* Ne circulant pas les Dimanches et jours fériés
** Circule uniquement les Vendredis et les Dimanches

Sport

Tour d'Europe des stades

Première pour De Zerbi avec Tottenham

Roberto De Zerbi lance ce week-end en Angleterre l'opération maintien de Tottenham, alors qu'en Espagne, le Barça et le Real peuvent penser leurs plaies européennes grâce à la Liga.

Angleterre : De Zerbi, première

Parti en février de l'OM, Roberto De Zerbi lance sa délicate opération maintien avec Tottenham en Premier League, dimanche à Sunderland.

L'entraîneur italien récupère une équipe au moral en berne, à la défense fébrile et qui pourrait bien, au coup d'envoi, se trouver dans la zone rouge puisque le premier reléguable West Ham (18e avec un point de moins) devait jouer vendredi contre le dernier Wolverhampton.

A l'opposé du classement, le leader Arsenal reçoit Bournemouth samedi (13h30) avec l'objectif d'accroître son avance sur Manchester City, son dauphin contraint à un difficile déplacement à Chelsea, dimanche.

Les Blues de Liam Rosenior avancent à un rythme d'escargot depuis six matches (une seule victoire, trois défaites et deux nuls) et leur sixième place, avec 48 points, est sous la menace de Brentford et Everton (46 pts chacun), opposés samedi à Londres.

Manchester United (3e, 55 pts), sur le podium avant la 31e journée, tentera d'y rester après la réception de Leeds, lundi à Old Trafford. Son concurrent direct Aston Villa (4e, 54 pts) jouera dimanche à Nottingham Forest, tandis que Liverpool (5e, 49 pts) accueillera Fulham samedi.

Espagne : Le championnat pour se remettre à l'endroit

Solide leader de la Liga, mais sèchement battu 2-0 par l'Atletico Madrid à domicile en quart de finale aller de la Ligue des cham-



pions, le FC Barcelone a l'occasion samedi dans le derby face à l'Espanyol, 10e, de recouvrer ses esprits, avant le quart retour de C1 mardi.

Avec 76 points et 7 de plus que son dauphin, le Real Madrid, le Barça possède un confortable matelas d'avance sur les Merengue qui ont l'obligation de s'imposer à domicile contre Gérone 12e, en ouverture de la 31e journée, pour ne pas voir s'éloigner plus encore le titre de champion d'Espagne.

Le spectre d'une nouvelle saison sans titre majeur plane de plus en plus fort à Madrid, après la défaite au Bernabeu 2-1 en quart aller de C1 face au Bayern.

"L'Atleti" 4e, lui, va mieux, parfaitement lancé en Ligue des champions et opposé au Séville FC samedi, et qui peut reprendre provisoirement la 3e place de Liga à Villareal qui

joue dimanche contre l'Athletic Bilbao.

Italie : L'Inter Milan en danger à Côme
Leader du Championnat d'Italie avec sept points d'avance (72 pts) sur Naples, l'Inter Milan se rend dimanche lors de la 32e journée de Serie A à Côme pour affronter l'adversaire le plus relevé de sa fin de saison.

Sous la direction de Cesc Fabregas, Côme est l'équipe surprise de cette saison (4e, 58 pts), candidate à la Ligue des champions, qui vient de remporter cinq de ses six derniers matches.

L'Inter qui devance son adversaire du jour de 14 points, a repris des couleurs après son décevant mois de mars et vient de surclasser l'AS Rome 5 à 2.

Nouveau dauphin de l'Inter, après son succès contre l'AC Milan (1-0) lundi, le Napoli (2e, 65 pts) se rend à Parme (13e, 35 pts)

également dimanche, tandis l'AC Milan (3e, 63 pts) peut se relancer et repasser provisoirement à la 2e place en recevant l'Udinese (11e, 40 pts) samedi.

La Juventus Turin (5e, 57 pts), qui vise la 4e place occupée par Côme pour sauver sa saison (et ses finances), rend visite samedi (20h45) à un autre candidat à l'Europe, voire à la C1, l'Atalanta (7e, 53 pts).

Allemagne: Lutte à 4 pour la C1

A six journées de la fin, le RB Leipzig (3e, 53 points), Stuttgart (4e, 53), Hoffenheim (5e, 50) et Leverkusen (6e, 49) entament le sprint final pour les 3e et 4e places, qualificatives pour la prochaine Ligue des champions, les deux premières étant promises au Bayern (1er, 73) et au Borussia Dortmund (2e, 64).

Vainqueur réaliste sur la pelouse du Werder Brême (2-1), Leipzig a profité des défaites de Stuttgart contre Dortmund (2-0) et de Hoffenheim contre Mayence (2-1) pour reprendre la 3e place abandonnée depuis deux mois et demi.

Au ralenti depuis février (8 points sur 24), Hoffenheim devait se déplacer vendredi à Augsburg, alors que Stuttgart, battu dans le temps additionnel à domicile par le BVB, reçoit Hambourg dimanche.

Après quatre matches nuls consécutifs, Leverkusen a retrouvé le chemin de la victoire la semaine dernière contre Wolfsburg (6-3 après avoir été mené 3-1), mais pour entretenir l'espoir d'une qualification en C1, les hommes de Kasper Hjulmand devront s'imposer sur la pelouse d'un Borussia Dortmund clinique à défaut d'être attractif.

Entre ses deux matches de quarts de finale de Ligue des champions contre le Real, le Bayern se déplace à Hambourg pour y défier St. Pauli, avec le record de buts (actuellement 100) sur une saison de Bundesliga (101 en 1971/72 par le Bayern) dans le viseur.

Stéphane Richard, nouveau président de l'OM

Stéphane Richard, ancien PDG du groupe de télécommunications Orange, est le nouveau président de l'Olympique de Marseille, optant ici pour un profil de dirigeant d'entreprise plus classique que celui du club mythique qui connaît une saison chaotique.

"Toutes les cases qui m'importaient, Stéphane les cochant, ça a été une décision assez facile pour moi", a annoncé Frank McCourt, l'homme d'affaires américain, qui avait racheté le club marseillais en 2016, lors d'une conférence de presse aux côtés de M. Richard.

Agé de 64 ans et président d'Orange de 2011 à 2022, également directeur de cabinet de Jean-Louis Borloo puis de Christine Lagarde au ministère de l'Economie, Stéphane Richard va remplacer l'Espagnol Pablo Longoria, écarté de la présidence du club au mois de février après cinq ans aux commandes.

Il prendra ses fonctions le 2 juillet, a-t-il précisé devant la presse, après une période de transition à laquelle il sera associé.

Après Jacques-Henri Eyraud et Longoria, Stéphane Richard devient donc le troisième président de l'ère McCourt. Depuis le départ de Pablo Longoria, Alban Juster occupait le poste de président de l'OM à titre intérimaire.

Après Longoria, homme de football et passionné de mercato, qui avait dû "apprendre" le métier

de président, l'OM retrouve avec Stéphane Richard un profil de dirigeant d'entreprise plus classique et CV très étoffé.

"Je ne suis pas un technicien du foot mais bien sûr que je compte m'investir dans tous les domaines de la vie du club, y compris sportif", a-t-il toutefois assuré.

"Toute la ville pense et respire pour l'OM. L'institution que représente ce club, j'en suis pleinement conscient" a souligné M. Richard, rappelant qu'il avait fait ses études secondaires à Marseille et restait attaché à la ville, où il possède une résidence.

Il est également rappelé qu'il avait en tant que président de l'opérateur "mis le nom d'Orange sur ce magnifique stade qu'est le Vélodrome".

"Je suis un footeur j'aime ce sport depuis que je suis tout petit", a-t-il encore insisté.

"Alors réunir ces deux amours, Marseille et le foot autour de l'OM c'est un +dream job+ pour moi", affichant l'objectif "d'inscrire l'OM dans les clubs qui ont vocation à jouer la Ligue des champions tous les ans", en élaborant "une équipe qui marche".

"Le club fait face à de multiples défis, il est un peu à la croisée des chemins", a estimé M. Richard, évoquant notamment "des défis économiques, principalement à cause des droits de diffusion télé, sujet que je connais assez bien", Orange ayant été un temps diffuseur de la Ligue 1.



Le futur président a affiché comme ambition d'aboutir à une "période de sérieux, d'apaisement, de stabilité".

Concernant la structure actionnariale du club, M. McCourt a réitéré qu'il était ouvert à l'arrivée d'un "partenaire stratégique". Mais il a aussi rappelé qu'il "attend(ait) des résultats sur le terrain".

Actuellement 4e du championnat de France,

donc pas directement qualifié pour la Ligue des champions, l'OM traverse une saison chaotique, marquée par le départ de Longoria et par celui, quelques jours plus tôt, de l'entraîneur italien Roberto De Zerbi.

Désormais entraîné par Habib Beye, l'équipe marseillaise devait recevoir Metz, lanterne rouge de Ligue 1, vendredi soir au Stade Vélodrome.

Ligue des champions : AS FAR-RSB, un choc indécis

Coupe de la Confédération : USMA-OCS, acte III



Place aux matches du dernier carré des coupes africaines interclubs, tour marqué par la présence de trois équipes du terroir.

En Ligue des champions, les regards seront braqués ce samedi à partir de 20 heures sur le complexe Prince Moulay Abdellah, théâtre du choc cent pour cent marocain entre l'AS FAR et la RSB. Une confrontation qui s'annonce sous de bons auspices garantissant une place en finale pour un club marocain.

Les Militaires qui s'étaient ressaisis de la plus belle des manières au fil de la compétition, s'offrant par là même le tenant du titre, Pyramids, en quart, auront à cœur d'assurer devant leur public, qui sera d'ailleurs présent en masse, un bon résultat qui leur permettra d'envisager la seconde manche à Berkane dans de bonnes dispositions. Scénario que les triples lauréats de la Coupe de la CAF tâcheront d'avorter, d'autant plus qu'ils devront compter sur des éléments aguerris des joutes africaines,

même si l'un d'entre eux manquera à l'appel, en l'occurrence l'international Hamza Moussaoui suspendu après avoir été contrôlé positif lors du match de la phase de groupes contre Pyramids.

A noter que l'autre match de cette C1 continentale, édition 2025-2026, opposera, dimanche à 20 heures, l'Espérance de Tunis aux Sud-Africains de Mamelodi Sundowns, deux abonnés de l'épreuve.

En Coupe de la Confédération, l'Olympique de Safi, qui avait éliminé le Wydad au tour des quarts, affrontera, ce samedi à partir de 17 heures au stade 5 juillet à Alger, l'USMA, rencontre qui sera sifflée par l'arbitre égyptien Amin Mohamed Omar, retenu pour le Mondial 2026, tout comme

d'ailleurs le referee marocain Jalal Jiyed. Ça sera la troisième opposition cette saison en C2 entre l'OCS et l'USMA après les deux premières de la phase de groupes, sanctionnées par un nul blanc à Alger et une défaite des Safiots à domicile par 1 à 0.

Ces derniers, qui sont en droit de se targuer de leur parcours, sont déterminés à aller jusqu'au bout et pourquoi pas rééditer les jolis exploits du KACM, du FUS et du MAS, sacrés pour leur première participation en Coupe de la CAF.

Il convient de souligner que l'autre match devait mettre aux prises, vendredi, les Algériens de Chabab Belouizdad et les Égyptiens du Zamalek.

T.R

Mise à jour MAS-WAC à l'affiche

Le Grand stade de Fès abritera, ce dimanche à 20 heures, le choc MAS-WAC, match en retard comptant pour la 12ème journée de la Botola Pro D1 de football.

Une confrontation qui ne manquera certainement pas de drainer un bon nombre de spectateurs des deux bords, surtout du côté des locaux, auteurs d'une mi-saison probante et qui aspirent à la boucler sur une bonne note en vue de conforter leur place en haut du tableau.

Le WAC qui a complètement raté ses deux précédents matches de mise à jour, défaite à l'extérieur contre le FUS et score de parité à domicile face au DHJ, est tenu plus que jamais à réagir afin que le calme regagne de nouveau la demeure.

Au classement provisoire, le WAC partage la 1ère place avec l'AS FAR et le Raja (30 pts), alors que le MAS est 4ème avec un total de 28 pts.

Akhomach buteur en Europa Conférence

Le Rayo Vallecano s'est largement imposé face à l'AEK Athènes (3-0), jeudi, en quart de finale aller de la Ligue Europa Conférence, avec notamment un but de l'ailier marocain Ilias Akhomach.

Le club madrilène a idéalement lancé la rencontre en ouvrant le score dès la 2e minute grâce à Akhomach, parfaitement servi et bien placé dans la surface adverse. Ce but rapide a permis aux siens de prendre le contrôle du match et de poser les bases d'un succès net.

Prêté par Villarreal CF jusqu'à la fin de la sai-

son lors du mercato hivernal, l'international marocain s'affirme comme l'un des joueurs les plus décisifs du Rayo dans cette seconde partie de saison.

"Je suis arrivé à un moment difficile et je ne m'attendais pas à ces circonstances, mais le groupe est primordial : le vestiaire et les supporters", a-t-il confié, estimant qu'à ce stade de la compétition, "on peut viser encore plus haut" cette saison.

Portés par ce succès, Ilias Akhomach et ses coéquipiers se rapprochent nettement de la qualification avant le match retour.

Javier Tebas favorable à des matchs de LaLiga au Maroc

Le président de LaLiga, Javier Tebas, a laissé entendre que des matchs du championnat espagnol pourraient être disputés au Maroc, se félicitant de la forte popularité du football espagnol dans le Royaume.

Dans une interview accordée à la MAP, Tebas a estimé que le grand nombre de supporters passionnés de LaLiga au Maroc rend également cette option raisonnable et viable.

"Compte tenu du nombre de supporters qui suivent le championnat espagnol au Maroc, je pense qu'il serait plus facile de jouer

au Maroc, notamment parce que les contraintes logistiques liées aux déplacements sont minimes", a affirmé Tebas.

"Nous pourrions envisager un match dans le nouveau stade de Casablanca. Pourquoi pas?, a-t-il soutenu.

Dans ce sens, il a souligné l'importance du memorandum d'entente signé entre LaLiga et la Ligue nationale de football professionnel du Maroc, visant à établir des passerelles de coordination et à renforcer la coopération au service du football dans les deux pays.

Patrice Motsepe : La CAF est pleinement engagée à développer le football africain

Le président de la Confédération africaine de football (CAF), Patrice Motsepe, a affirmé, jeudi à Salé, que l'instance faitière du football africain est pleinement engagée dans le développement du football sur le continent.

"La CAF a une volonté et un engagement profonds de travailler avec l'ensemble de ses membres afin de développer et faire évoluer le football en Afrique", a souligné M. Mostepe lors d'une conférence de presse tenue au Complexe Mohammed VI de football.

Mettant en avant les progrès significatifs du ballon rond africain, M. Motsepe a insisté sur l'amélioration de la situation financière de la CAF, fruit des efforts conjoints de toutes les Fédérations membres.

Il a également affirmé que le Maroc a organisé la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) la plus réussie de l'histoire à tous les niveaux, précisant que le Royaume a placé la barre très haut, que ce soit en termes d'infrastructures sportives, de logistique, de sécurité ou d'accueil.

"Les pays africains doivent s'inspirer du niveau d'organisation atteint par le Maroc lors des compétitions de la CAF", a-t-il ajouté, saluant l'engagement du Royaume ainsi que les contributions de la Fédération Royale marocaine de football au développement du football africain.

Évoquant la prochaine CAN prévue en 2027, il a indiqué que la CAF travaillera en étroite collaboration avec les trois pays organisateurs (le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie) afin

d'assurer une organisation réussie.

Par ailleurs, M. Motsepe a souligné les progrès réalisés en matière d'arbitrage, grâce notamment à un partenariat avec la FIFA, visant à renforcer les compétences des arbitres africains et à les hisser au rang d'arbitres de classe mondiale.

Il a, en outre, estimé que les règlements doivent continuer à évoluer afin d'accompagner la dynamique de développement du football africain.

Le président de la CAF rejette les accusations de corruption du Sénégal

Le président de la CAF Patrice Motsepe a démenti jeudi des soupçons de corruption au sein de la CAF formulés par le gouvernement sénégalais après le retrait du titre de champion d'Afrique à son équipe au profit du Maroc.

"Si quelqu'un veut engager une action en justice en alléguant qu'il y a de la corruption à la CAF, non seulement je l'accueille favorablement, mais je l'encourage. Il n'y a rien à cacher", a déclaré M. Motsepe

En Irlande, un revenu de base offre aux artistes la liberté de créer

Cinéaste et écrivain irlandais, Seanan Kerr s'est délesté de l'angoisse des fins de mois difficiles pour se concentrer sur la création, grâce à un revenu de base pour les artistes mis en place par le gouvernement irlandais et présenté comme une initiative pionnière.

En 2022, l'exécutif a commencé à tester le versement de cette allocation hebdomadaire de 325 euros, garantie et sans conditions pendant trois ans, à quelque 2.000 artistes.

Conçu au départ pour aider un secteur durement frappé par la crise du Covid, le projet pilote vient d'être pérennisé.

Seanan Kerr, l'un de ses heureux bénéficiaires, trouve ça "presque incroyable" qu'un programme aussi "radical" puisse exister, dit-il à l'AFP dans son atelier rempli de livres et de croquis dans un entrepôt de Dublin.

Ce revenu de base permet à l'Irlande de "se distinguer par son soutien aux artistes", estime le ministre de la Culture, Patrick O'Donovan, et de reconnaître le "rôle important joué par les arts dans la société", ajoute le gouvernement.

Le dispositif suscite l'intérêt de pays comme l'Allemagne ou la Finlande. D'autant que l'Irlande connaît,

depuis quelques années, une effervescence culturelle dans la littérature ou le cinéma, avec des acteurs comme Cillian Murphy et Jessie Buckley, récemment oscarisés, ou le succès d'auteurs comme Sally Rooney.

Selon le ministère, les bénéficiaires de ce revenu, plus élevé que l'allocation chômage moyenne, ont vu leur productivité augmenter et leur niveau d'anxiété se réduire.

Environ 18 millions d'euros ont été alloués pour financer à partir de septembre 2.000 nouveaux artistes, qui seront tirés au sort parmi les candidats remplissant les critères - dont le fait d'avoir une activité artistique professionnelle en Irlande.

Ce revenu favorise "un état d'esprit de créativité pure et totale", souligne Seanan Kerr, 45 ans, tout en apportant une reconnaissance au statut d'artiste.

Il leur permet aussi de retrouver une forme de "décence" - comme le fait de pouvoir se payer un café ou s'acheter des vêtements.

Dans un atelier voisin, Kieran Guckian, peintre paysagiste de 42 ans, s'enthousiasme de pouvoir candidater.

"Tout le monde fait des petits boulots à côté (...) donc ce revenu me permettrait de libérer du temps" pour



créer, souligne-t-il au milieu de ses toiles. Beaucoup saluent le dispositif comme une mesure qui a transformé leur vie, mais d'autres s'inquiètent de sa durée limitée, comme Caelainn Hogan, autrice de 37 ans.

Celle-ci a appris qu'elle était enceinte alors qu'elle bénéficiait de ce revenu. Elle a reçu son dernier versement en février, et retiendra sa chance au tirage au sort, comme plus de 10.000 autres candidats attendus.

"J'éleve un enfant et je veux continuer à créer. Mais même si j'avais en-

core de la chance, cela ne durerait que trois ans. C'est précaire, ce n'est pas un soutien durable", indique-t-elle.

Elle regrette aussi un système à deux vitesses entre ceux tirés au sort et ceux laissés sur le carreau.

Dans une ville où les loyers sont parmi les plus élevés d'Europe, Caelainn Hogan déplore aussi que les responsables politiques "se vantent de soutenir les artistes", sans résoudre la crise du logement.

En l'absence de renouvellement, elle craint de devoir renoncer à son bu-

reau dans un atelier de Dublin, qui est "l'un des rares espaces encore abordables" pour les artistes.

Day Magee, artiste visuel de 33 ans, va lui quitter son studio pour emménager chez un ami. La "stabilité" offerte par ce revenu lui a notamment permis de monter sa première exposition.

Selon des données officielles, les artistes ont trois fois plus de risques de vivre dans la précarité que le reste de la population, note Carla Rogers, de l'organisation National Campaign for the Arts (NCA).

"Vous pouvez participer à une série de représentations à succès dans le West End puis rentrer dormir sur un canapé", déclare-t-elle à l'AFP.

Son organisation espère que ce revenu pourra un jour bénéficier à tous les artistes éligibles, citant une étude du gouvernement qui estime que chaque euro investi dans le dispositif permet de générer environ 1,39 euro.

"C'est un investissement qui a des retombées sociales" et nourrit "la culture, le tourisme et le vivre-ensemble", ajoute-t-elle.

Le ministre Patrick O'Donovan a laissé entendre que le dispositif pourrait être étendu à terme, mais pas dans l'immédiat.

Recette

Flan pâtissier



Ingrédients : Pour 2 flans ronds de 18 cm de diamètre

La pâte à sablé basque
60 g de beurre demi-sel
60 g de sucre cassonade
100 g de farine T45
10 g de levure chimique
La crème à flan
700 g de lait demi-écrémé ou entier
200 g de crème fraîche épaisse ou mascarpone
120 g de sucre non raffiné ou sucre pure canne
60 g de fécule de maïs (maïzena)
20 g de fleur d'oranger
120 g de jaunes d'œufs (6 jaunes environ)
2 gousses de vanille

La finition :
Une noisette de beurre pour beurrer le moule

Du sirop de fruits ou du nappage neutre (facultatif)

Préparation :

La pâte à sablé basque :
1. Préparez une pâte sablée en mélangeant beurre ramolli, cassonade, farine et levure avec les doigts, sans pétrir, jusqu'à obtenir une texture compacte.
2. Beurrez ou chemisez deux moules de 18 cm de diamètre, tassez la pâte dedans sans trop compacter, et laissez reposer au frais 30 minutes.

3. Faites cuire les fonds de pâte à blanc pendant 10 minutes à 160°C (chaleur tournante).

La crème à flan :

1. Chauffez le lait, la crème, les graines et gousses de vanille dans une casserole sans faire bouillir.

2. Fouettez les jaunes d'œufs, le sucre et la fécule jusqu'à ce que le mélange blanchisse.

3. Incorporez la moitié du mélange chaud, fouettez, puis reversez dans la casserole.

4. Portez à ébullition en mélangeant constamment, puis prolongez la cuisson 1-2 minutes après ébullition.

5. Hors du feu, ajoutez la fleur d'oranger et mélangez.

Cuisson du flan pâtissier :

1. Retirez les gousses de vanille de la crème et versez-la sur les fonds de pâte précuits, en remplissant aux deux-tiers.

2. Laissez refroidir 30 minutes à température ambiante, puis faites cuire à 160°C (chaleur tournante) pendant 30 minutes, suivi de 5 minutes à 210°C (grill) pour dorer.

3. Laissez refroidir avant de démouler.
4. Optionnellement, badigeonnez de nappage ou de sirop pour briller. Réfrigérez au moins 4 heures avant de servir.

La mort d'un anesthésiste révèle un usage insolite d'anesthésiques lors de fêtes privées

La mort suspecte d'un jeune anesthésiste à Buenos Aires a mis au jour une affaire aux contours particulièrement insolites, marquée par des soupçons de détournement de médicaments hospitaliers utilisés lors de réunions privées à caractère festif, en dehors de tout cadre médical.

Le corps du jeune médecin (31 ans) a été découvert à son domicile fin février, entouré de matériel médical et de substances anesthésiques puissantes. Selon les premières conclusions, le décès serait lié à une combinaison d'œdèmes pulmonaire et cérébral, avec des indices suggérant une possible surdose de produits tels que le propofol et le fentanyl.

Très rapidement, l'enquête a pris une tournure inattendue après l'identification de médicaments provenant de l'Hôpital italien de Buenos Aires (privé), ouvrant la piste d'un circuit parallèle d'approvisionnement en anesthésiques.

Au cœur de l'affaire, les enquêteurs s'intéressent à un usage détourné de ces substances, qui auraient été consommées lors de rencontres privées entre professionnels de santé. Ces pratiques, décrites comme atypiques et hors de tout



contrôle médical, reposeraient sur un système d'auto-approvisionnement et d'échanges informels de médicaments.

Si des rumeurs évoquant des «fêtes au propofol» ont circulé sur les réseaux sociaux, alimentées par des enregistrements audio viraux, les autorités judiciaires précisent que ces éléments ne sont pas, à ce stade, intégrés au dossier. Elles n'excluent toutefois pas l'existence de fêtes privées où ces substances étaient utilisées à des fins non thérapeutiques.

Dans ce contexte, deux membres du service d'anesthésie ont été entendus par la justice et font l'objet de restrictions, notamment une interdiction de quitter le territoire.

Les suspects ne sont pas pour-

suivis pour trafic de drogue au sens classique, mais pour leur implication présumée dans la soustraction et l'utilisation irrégulière de médicaments.

L'affaire, initialement ouverte après le signalement d'une pénurie de propofol, est désormais instruite par un tribunal pénal. Les investigations visent à reconstituer le circuit des médicaments et à déterminer s'il existait un système organisé.

Au-delà de son caractère tragique, le dossier met en lumière des dérives préoccupantes au sein du système de santé, notamment des failles dans le contrôle des substances sensibles et des dynamiques internes pouvant favoriser leur détournement.